

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 269

25 mars 2005

SOMMAIRE

AGC & Partners, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg .	12905	KB Lux Money Market Fund, Sicav, Luxembourg .	12907
AGC & Partners, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg .	12905	L.S.F. S.A.H., Luxembourg	12908
Aviva Funds, Sicav, Luxembourg	12906	Leroy Merlin Participations & Cie Valaction S.C.A., Luxembourg	12909
Aviva Funds, Sicav, Luxembourg	12910	M.S.C. S.A.H., Luxembourg	12912
Biminvest S.A., Luxembourg	12866	Nafta Finance, S.à r.l., Luxembourg	12896
British and Continental Union Limited S.A.H., Lu- xembourg	12910	Nikkei Invest Corporation S.A.H., Luxembourg . .	12909
Brovedani Group S.A., Luxembourg	12893	Pictet International Capital Management, Sicav, Luxembourg	12906
CCE Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Howald	12897	Rail America Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .	12885
Electric Finance S.A.H., Luxembourg	12905	Rick Holding S.A., Luxembourg	12907
Eparlux Finance Holding S.A., Luxembourg	12911	Rothsay, S.à r.l., Luxembourg	12876
Epicerie Place de France, S.à r.l., Luxembourg . . .	12865	S.T.C.E., S.à r.l., Luxembourg	12905
Financière Naturam S.A., Luxembourg	12909	Schmitz & Schockweiler, S.à r.l., Luxembourg . .	12866
Firstnordic Allocation Fund Sicav, Luxembourg . .	12908	Sicav France-Luxembourg, Luxembourg	12907
Goldberg International S.A.H., Luxembourg	12911	Sorelu S.A., Luxembourg	12912
Gull Lux S.A., Luxembourg	12892	Steel Holding S.A., Luxembourg	12904
HWGW Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	12874	SWT Lux S.A., Luxembourg	12867
HWS Luxembourg LLC, S.à r.l., Luxembourg	12878	Tjust Associates S.A., Luxembourg	12880
HWS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	12883	Tjust Associates S.A., Luxembourg	12883
Impe Lux, S.à r.l., Luxembourg	12887	Tropical Investors S.A., Luxembourg	12906
Impe Lux, S.à r.l., Luxembourg	12892	Waterland Holding S.A., Luxembourg	12886
Imprimerie Centrale S.A., Luxembourg	12911	Wenkelhiel S.A., Luxembourg	12911
INF Investments, S.à r.l., Luxembourg	12894		
J.A.F. S.A.H., Luxembourg	12908		

EPICERIE PLACE DE FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 157, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 85.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08727, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Pour EPICERIE PLACE DE FRANCE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(107728.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

SCHMITZ & SCHOCKWEILER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 10, rue de la Toison d'Or.
R. C. Luxembourg B 61.509.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Signature.

(107566.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

BIMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 95.821.

L'an deux mille quatre, le cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BIMINVEST S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.821, constituée suivant acte reçu le 11 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1073 du 15 octobre 2003.

L'assemblée est présidée par M. Jacques Bonnier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mlle Laetitia Weicker, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Emmanuel Le Beau, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- La présente assemblée avait été convoquée pour le 21 septembre 2004, date à laquelle le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint, ainsi qu'il appert de l'acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 septembre 2004.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 1.000 (mille) actions, actuellement en circulation, 4 (quatre) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Aucun quorum n'étant requis pour cette deuxième assemblée, elle peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que la présente seconde assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C du 22 septembre 2004 et du 14 octobre 2004;

- dans les journaux luxembourgeois Le Quotidien et Letzebuurger Journal du 22 septembre 2004 et du 14 octobre 2004.

Ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

V.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de l'objet social pour avoir la teneur suivante:

«La société a pour objet social la fonction de consultant en administration d'entreprises, en administration des ventes, en organisation d'entreprises, en suivi informatique, et tout autre conseil en matière d'organisation administrative pour les entreprises ou consortium ou groupements d'entreprises au sein desquels elle a directement ou indirectement un lien.

La société a également pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

2.- Modification de la teneur de l'article 3 des statuts en vue de les adapter à la décision prise ci-dessus.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet social la fonction de consultant en administration d'entreprises, en administration des ventes, en organisation d'entreprises, en suivi informatique, et tout autre conseil en matière d'organisation administrative pour les entreprises ou consortium ou groupements d'entreprises au sein desquels elle a directement ou indirectement un lien.

La société a également pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'en-

treprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations. La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Bonnier, L. Weicker, E. Le Beau, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2004, vol. 145S, fol. 62, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

J. Elvinger.

(104268.3/211/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

SWT LUX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 85.153.

In the year two thousand and four, on the twenty-second day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SWT LUX S.A., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed dated 11 December 2001 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 549 of April 9th, 2002.

Its Articles of Incorporation were modified by notarial deeds of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg:

On December 12th 2001 pursuant to a notarial deed which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 612 of April 19th, 2002;

On February 1st, 2002 pursuant to a notarial deed which was published in the Mémorial C, Recueil des Associations, Number 956 of June 22nd, 2002;

On March 5th, 2002 pursuant to a notarial deed which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 918 of June 17th, 2002.

On August 6th, 2002 pursuant to a notarial deed which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1506 of October 18th, 2002.

On June 11th, 2003 pursuant to a notarial deed which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 780 of 24 July 2003.

On 31 March 2004, pursuant to a notarial deed which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 961 of 28 September 2004.

The meeting is presided by Mister Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium).

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Chateau, jurist, residing in Thionville (France).

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 4,323,619 (four million three hundred and twenty-three thousand six hundred and nineteen) shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the statutory share capital of the Company by an amount of EUR 337,390 (three hundred thirty-seven thousand three hundred ninety Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 5,404,523.75 (five million four hundred and four thousand five hundred and twenty-three Euro seventy-five cents) to EUR 5,741,913.75 (five million seven hundred forty-one thousand nine hundred thirteen Euro and seventy-five cents) by creating and issuing 29,520 Ordinary Shares, 139,176 Preferred Ordinary Shares and 101,216 Preference Shares at a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) per share.

2) Waiver of their preferential subscription rights by the existing shareholders and acceptance and approval of the report of the Board of Directors on the waiver of the preferential subscription rights of the existing shareholders with respect to the increase of the statutory capital, as submitted to the extraordinary general meeting of shareholders.

3) Recording of the subscription and liberation of the new Ordinary Shares, Preferred Ordinary Shares and Preference Shares by way of contribution in cash and acceptance of new shareholders.

4) Amendment of Article 5 of the Company's Articles of Association in order to reflect the share capital increase.

5) Amendment of Article 6 of the Company's Articles of Association in order to delete paragraph 6.7 of Article 6 referring to the Third Convertible Loan Agreement.

6) Deletion of the definition of «Third Convertible Loan Agreement» in Article 28 (Definitions) of the Company's Articles of Association.

7) Miscellaneous.

IV.- After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the statutory share capital of the Company by an amount of EUR 337,390 (three hundred thirty-seven thousand three hundred ninety Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 5,404,523.75 (five million four hundred and four thousand five hundred and twenty-three Euro seventy-five cents) to EUR 5,741,913.75 (five million seven hundred forty-one thousand nine hundred thirteen Euro and seventy-five cents) by creating and issuing 29,520 Ordinary Shares, 139,176 Preferred Ordinary Shares and 101,216 Preference Shares at a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) per share and having the same rights as the existing shares of the relevant class.

Second resolution

The shareholders declare that they have received and that they accept and approve the report of the Board of Directors provided for by article 32-3(5) of the Law on the waiver of their preferential rights to subscription with respect to the issuance of the new Ordinary Shares, Preferred Ordinary Shares and Preference Shares by way of the increase of the statutory share capital and they decide to waive their preferential subscription rights with respect to the issuance of the new Ordinary Shares, Preferred Ordinary Shares and Preference Shares on the basis of this report.

Third resolution

Subscription and payment:

The extraordinary general meeting resolves to accept the following subscriptions:

<i>Subscriber</i>	<i>Ordinary Shares</i>	<i>Preferred Ordinary Shares</i>	<i>Preference Shares</i>	<i>Consideration for Shares (€)</i>
Candover 2001 Fund UK N° 1. Limited Partnership.	-	11,623	8,453	25,095.00
Candover 2001 Fund UK N° 2 Limited Partnership	-	4,944	3,595	10,673.75
Candover 2001 Fund UK N° 3 Limited Partnership	-	15,834	11,516	34,187.50
Candover 2001 Fund UK N° 4 Limited Partnership	-	1,565	1,138	3,378.75
Candover 2001 Fund UK N° 5 Limited Partnership	-	1,103	802	2,381.25
Candover 2001 Fund UK N° 6 Limited Partnership	-	8,589	6,247	18,545.00
Candover 2001 Fund US N° 1 Limited Partnership	-	15,009	10,916	32,406.25
Candover 2001 Fund US N° 2 Limited Partnership	-	9,461	6,880	20,426.25
Candover 2001 Fund US N° 3 Limited Partnership	-	5,334	3,879	11,516.25
Candover 2001 Fund US N° 4 Limited Partnership	-	1,511	1,099	3,262.50
Candover 2001 Fund US N° 5 Limited Partnership	-	6,313	4,591	13,630.00
Candover 2001 Fund GmbH & Co KG	-	2,081	1,513	4,492.50
Candover Investments plc	-	9,069	7,760	21,036.25
Mourant & Co Trustees Limited	-	667	485	1,440.00
Candover Trustees Limited	-	1,600	-	2,000.00
European Strategic Partners LP	-	6,461	4,699	13,950.00
European Strategic Partners-1 LP	-	1,542	1,121	3,328.75
European Strategic Partners-Scottish B LP	-	760	552	1,640.00
European Strategic Partners-Scottish C LP	-	658	479	1,421.25
ESP Co Investment LP	-	26	19	56.25
GS Private Equity Partners 2000, L.P.	-	3,797	2,761	8,197.50
GS Private Equity Partners 2000, Offshore L.P.	-	1,283	933	2,770.00
GS Private Equity Partners 2000- Direct Investment Fund.	-	1,415	1,029	3,055.00
AlpInvest Partners Co-Investments 2000 C.V.	-	6,495	4,723	14,022.50
Hurley Investment and Finance Inc.	-	948	690	2,047.50
Joseph In Albon.	7,788	-	-	9,735.00
Stephan Beerli.	1,706	-	-	2,132.50
Andreas Bühlmann	3,413	-	-	4,266.25
Erich Bodenmann	2,310	-	-	2,887.50
Jean Didier Savioz	1,357	-	-	1,696.25
Clive Dolman	4,436	-	-	5,545.00
Mr Peter Graf	234	-	-	292.50
Tom Comeau	819	-	-	1,023.75
Mr Stefan Resele	249	-	-	311.25
Ernst Hochuli	366	-	-	457.50
Willy Hallauer	717	-	-	896.25
Simon Lehmann	853	-	-	1,066.25

Peter Sturzenegger	249	-	-	311.25
Urs Sieber	2,303	-	-	2,878.75
Ludwig Bertsch.	2,303	-	-	2,878.75
Michel Jansen	188	-	-	235.00
Cristina Feistmann	229	-	-	286.25
RSBM (Investments) Limited	-	1,957	1,423	4,225.00
Bayerische Hypo- und Vereinsbank AG	-	1,622	1,180	3,502.50
Intermediate Capital Investments Limited.	-	13,292	9,666	28,697.50
Intermediate Capital GP Limited.	-	4,217	3,067	9,105.00
Total:	29,520	139,176	101,216	337,390.00

The new shares have been fully paid in cash, so that the amount of EUR 337,390 is at the disposal of the Company.
The documents attesting the payments in cash have been presented to the undersigned notary.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend Article 5 of the Company's Articles of Association in order to reflect the increase of the Company's share capital pursuant to the preceding resolutions.

Article 5 of the Company's Articles of Association shall now read as follows:

«5. Corporate Capital

The subscribed capital of the Company is five million seven hundred forty-one thousand nine hundred thirteen Euro and seventy-five Eurocents (5,741,913.75 EUR) divided into:

- 2,304,062 preferred ordinary shares with a par value of 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) each («Preferred Ordinary Shares»);
- 1,724,881 preference shares with a par value of Euro 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) each («Preference Shares»);
- 564,588 ordinary shares with a par value of Euro 1.25 (one Euro and twenty-five Eurocents) each («Ordinary Shares»).

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend Article 6 of the Company's Articles of Association in order to delete paragraph 6.7 of Article 6 referring to the Third Convertible Loan Agreement.

Article 6 of the Company's Articles of Association shall now read as follows:

«6. Modification of the Corporate Capital

6.1 The total un-issued but authorised capital of the Company is fixed at Euro 5,795,448.75 and is subject to the specific limits and conditions set out under paragraphs 6.3 to 6.6.

6.2 The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Association.

6.3 The share capital may be increased by an amount of Euro 127,775 at the initiative of the Board of Directors in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Ordinary Shares, it being understood that:

6.3.1 the authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders dated 1 February 2002, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders;

6.3.2 the Board of Directors may waive the preferential right of the existing shareholders in the Company to subscribe for the new Ordinary Shares created pursuant to article 6.3;

6.3.3 the Board of Directors is authorised to issue the new Ordinary Shares in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion and the subscription may be reserved to employees of the Group selected by the Board of Directors.

6.4 The share capital may be furthermore increased by an additional amount of Euro 483,233.75 at the initiative of the Board of Directors in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Preferred Ordinary Shares, it being understood that:

6.4.1 the authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders dated 1 February 2002, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders;

6.4.2 the Board of Directors may waive the preferential right of the existing shareholders in the Company to subscribe for the new Preferred Ordinary Shares created pursuant to article 6.4;

6.4.3 the Board of Directors is specially authorised to issue the Warrants entitling the holders of such Warrants to subscribe for up to 386,587 new Preferred Ordinary Shares to be issued by the Company without reserving for the existing shareholders the preferential right to purchase the Warrants. The new Preferred Ordinary Shares shall have the same rights as the Preferred Ordinary Shares in issue on exercise of the Warrants.

6.5 The share capital may be furthermore increased by an additional amount of Euro 4,635,688.75 at the initiative of the Board of Directors in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing 1,623,665 redeemable preference shares of Euro 1.25 («Preference Shares») and 2,084,886 new Preferred Ordinary Shares, it being understood that:

6.5.1 the authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders dated 1 February 2002, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders;

6.5.2 the Board of Directors may waive the preferential right of the existing shareholders in the Company to subscribe for the Preference Shares and the new Preferred Ordinary Shares created pursuant to article 6.5;

6.5.3 the Board of Directors is authorised to issue the new Preference Shares and the Preferred Ordinary Shares in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion and the subscription may be reserved to the Candover Investors on conversion of loans made pursuant to the Convertible Loan Agreement.

6.6 The share capital may be furthermore increased by an additional amount of Euro 548,751.25 at the initiative of the Board of Directors in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing 493,001 redeemable ordinary shares of Euro 1.25 («Ordinary Shares»), it being understood that:

6.6.1 the authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of shareholders dated 1 February 2002, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders;

6.6.2 the Board of Directors may waive the preferential right of the existing shareholders in the Company to subscribe for the Ordinary Shares created pursuant to article 6.6;

6.6.3 the Board of Directors is authorised to issue the new Ordinary Shares in one or more steps as it may determine from time to time in its discretion and the subscription may be reserved to the Managers on conversion of loans made pursuant to the Second Convertible Loan Agreement.

6.7 The Board of Directors is authorised to do all things necessary to amend articles 5 and 6 in order to record the change of share capital following an increase pursuant to articles 6.3 to 6.6; the Board of Directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law. Furthermore the Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.8 Furthermore the Board is authorised, as set forth in the preceding sections to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. This increase of capital may be subscribed a shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board. The Board may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.9 Subject to articles 6.3 to 6.6, the Company shall not issue securities to any third party unless it has made an offer to each existing holder of Equity Shares in the Company to issue to him on the same or more favourable terms a proportion of those securities which is as nearly as practicable equal to the proportion in nominal value held by him of the total number of Equity Shares at the time in issue.

6.10 Each time the Board shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as amended in order to reflect the result of such action.

6.11 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by Law.»

Sixth resolution

Consequently to the preceding resolution, the extraordinary general meeting resolves to delete the definition of «Third Convertible Loan Agreement» in Article 28 (Definitions) of the Company's Articles of Association.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 8,000.- EUR.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SWT LUX S.A., ayant son siège social établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par acte du 11 décembre 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 549 en date du 9 avril 2002 (la «Société»).

Ses statuts ont été modifiés par actes notariés de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg

Le 12 décembre 2001 conformément à l'acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 612 en date du 19 avril 2002;

Le 1^{er} février 2002 conformément à l'acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 956 en date du 22 juin 2002;

Le 5 mars 2002 conformément à l'acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 918 en date du 17 juin 2002;

Le 6 août 2002 conformément à l'acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1506 en date du 18 octobre 2002;

Le 11 juin 2003, conformément à l'acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, Numéro 780 du 24 juillet 2003;

Le 31 mars 2004, conformément à l'acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et Associations, Numéro 961 du 28 septembre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire, et l'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Flora Chateau, juriste, demeurant à Thionville (France).

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les parties comparantes et le notaire resteront annexées pour être formalisés avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 4.323.619 (quatre millions trois cents vingt-trois mille six cent dix-neuf) actions, représentant la totalité du capital de la société, sont représentées. L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour au préalable et renoncer aux formalités de convocation.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 337.390,- (trois cent trente-sept mille trois cent quatre-vingt-dix Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 5.404.523,75 (cinq millions quatre cent quatre mille cinq cent vingt-trois Euros soixante-quinze centimes) à EUR 5.741.913,75 (cinq millions sept cent quarante et un mille neuf cent treize Euros soixante-quinze centimes) par la création et l'émission de 29.520 Actions Ordinaires, 139.176 Actions Ordinaires Privilégiées et de 101.216 Actions Préférentielles d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro vingt-cinq centimes) par action.

2) Renonciation par les actionnaires existants à leurs droits préférentiels de souscription et acceptation et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la renonciation aux droits préférentiels de souscription par les actionnaires existants relatif à l'augmentation du capital social, tel que présenté à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

3) Enregistrement de la souscription et de la libération de nouvelles Actions Ordinaires, Actions Ordinaires Privilégiées et Actions Préférentielles par apport en numéraire et acceptation de nouveaux actionnaires.

4) Modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital.

5) Modification de l'article 6 des Statuts afin de supprimer le paragraphe 6.7 de l'article 6 concernant le Troisième Contrat d'Emprunt Convertible.

6) Suppression de la définition du «Troisième Contrat d'Emprunt Convertible» dans l'article 28 (Définitions) des Statuts de la Société.

7) Divers.

IV. Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 337.390,- (trois cent trente-sept mille trois cent quatre-vingt-dix Euros) afin de l'augmenter de son montant actuel de EUR 5.404.523,75 (cinq millions quatre cent quatre mille cinq cent vingt-trois Euros soixante quinze centimes) à EUR 5.741.913,75 (cinq millions sept cent quarante et un mille neuf cent treize Euros soixante-quinze centimes) par la création et l'émission de 29.520 Actions Ordinaires, 139.176 Actions Ordinaires Privilégiées et 101.216 Actions Préférentielles avec une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro vingt-cinq centimes) par action et ayant les mêmes droits que les actions existantes de la catégorie appropriée.

Deuxième résolution

Les actionnaires déclarent avoir reçu et avoir accepté et avoir approuvé le rapport du Conseil d'Administration tel que prévu par l'article 32-3(5) de la Loi, sur la renonciation à leurs droits préférentiels de souscription relatifs à l'émission de nouvelles Actions Ordinaires, Actions Ordinaires Privilégiées et Actions Préférentielles par augmentation du capital social et décident de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription relatifs à l'émission de nouvelles Actions Ordinaires, d'Actions Ordinaires Privilégiées et d'Actions Préférentielles sur base de ce rapport.

Résolution

Souscription et paiement:

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter les souscriptions suivantes:

<i>Souscripteur</i>	<i>Actions Ordinaires</i>	<i>Actions Ordinaires Privilégiées</i>	<i>Actions préféren- tielles</i>	<i>Paiement des actions (€)</i>
Candover 2001 Fund UK N° 1. Limited Partnership	-	11.623	8.453	25.095,00
Candover 2001 Fund UK N° 2 Limited Partnership.	-	4.944	3.595	10.673,75
Candover 2001 Fund UK N° 3 Limited Partnership.	-	15.834	11.516	34.187,50

Candover 2001 Fund UK N° 4 Limited Partnership	-	1.565	1.138	3.378,75
Candover 2001 Fund UK N° 5 Limited Partnership	-	1.103	802	2.381,25
Candover 2001 Fund UK N° 6 Limited Partnership	-	8.589	6.247	18.545,00
Candover 2001 Fund US N° 1 Limited Partnership	-	15.009	10.916	32.406,25
Candover 2001 Fund US N° 2 Limited Partnership	-	9.461	6.880	20.426,25
Candover 2001 Fund US N° 3 Limited Partnership	-	5.334	3.879	11.516,25
Candover 2001 Fund US N° 4 Limited Partnership	-	1.511	1.099	3.262,50
Candover 2001 Fund US N° 5 Limited Partnership	-	6.313	4.591	13.630,00
Candover 2001 Fund GmbH & Co KG	-	2.081	1.513	4.492,50
Candover Investments plc	-	9.069	7.760	21.036,25
Mourant & Co Trustees Limited	-	667	485	1.440,00
Candover Trustees Limited	-	1.600	-	2.000,00
European Strategic Partners LP	-	6.461	4.699	13.950,00
European Strategic Partners-1 LP	-	1.542	1.121	3.328,75
European Strategic Partners-Scottish B LP	-	760	552	1.640,00
European Strategic Partners-Scottish C LP	-	658	479	1.421,25
ESP Co Investment LP	-	26	19	56,25
GS Private Equity Partners 2000, L.P.	-	3.797	2.761	8.197,50
GS Private Equity Partners 2000, Offshore L.P.	-	1.283	933	2.770,00
GS Private Equity Partners 2000- Direct Investment Fund.	-	1.415	1.029	3.055,00
AlpInvest Partners Co-Investments 2000 C.V.	-	6.495	4.723	14.022,50
Hurley Investment and Finance Inc.	-	948	690	2.047,50
Joseph In Albon.	7.788	-	-	9.735,00
Stephan Beerli.	1.706	-	-	2.132,50
Andreas Bühlmann	3.413	-	-	4.266,25
Erich Bodenmann	2.310	-	-	2.887,50
Jean Didier Savioz	1.357	-	-	1.696,25
Clive Dolman	4.436	-	-	5.545,00
M. Peter Graf	234	-	-	292,50
Tom Comeau	819	-	-	1.023,75
M. Stefan Resele	249	-	-	311,25
Ernst Hochuli	366	-	-	457,50
Willy Hallauer	717	-	-	896,25
Simon Lehmann	853	-	-	1.066,25
Peter Sturzenegger	249	-	-	311,25
Urs Sieber	2.303	-	-	2.878,75
Ludwig Bertsch	2.303	-	-	2.878,75
Michel Jansen.	188	-	-	235,00
Cristina Feistmann	229	-	-	286,25
RSBM (Investments) Limited	-	1.957	1.423	4.225,00
Bayerische Hypo- und Vereinsbank AG.	-	1.622	1.180	3.502,50
Intermediate Capital Investments Limited.	-	13.292	9.666	28.697,50
Intermediate Capital GP Limited	-	4.217	3.067	9.105,00
Total:	29.520	139.176	101.216	337.390,00

Les nouvelles actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que le montant de EUR 337.390 se trouve à la disposition de la Société.

Les documents attestant les paiements en numéraire ont été présentés au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital de la Société conformément aux résolutions précédentes.

L'article 5 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«5. Capital souscrit

Le capital souscrit de la Société est de EUR 5.741.913, 75 (cinq millions sept cent quarante et un mille neuf cent treize Euros soixante quinze centimes) représenté par:

- 2.304.062 actions ordinaires privilégiées ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro vingt-cinq centimes) chacune («Actions Ordinaires Privilégiées»);

- 1.724.881 actions préférentielles ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro vingt-cinq centimes) chacune («Actions Préférentielles»);

- 564.588 actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro vingt-cinq centimes) chacune («Actions Ordinaires».)»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de supprimer le paragraphe 6.7 de l'article 6 concernant le Troisième Contrat d'Emprunt Convertible.

L'article 6 des Statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«6. Modification du Capital social

6.1. Le total du capital non souscrit mais autorisé de la Société est de EUR 5.795.448,75 et il est assujéti aux limites et conditions spécifiques définies par les paragraphes 6.3 à 6.6.

6.2. Le capital autorisé et souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. Le capital social peut être augmenté d'un montant de EUR 127.775,- sur l'initiative du conseil d'administration en vertu des modalités définies ci-après par la création et l'émission de nouvelles Actions Ordinaires, étant entendu que:

6.3.1 l'autorisation viendra à expiration cinq ans après la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} février 2002, mais peut être prorogée d'une nouvelle période d'autorisation par résolution d'une assemblée générale des actionnaires;

6.3.2 le conseil d'administration peut supprimer le droit préférentiel des actionnaires existants de souscrire aux nouvelles Actions Ordinaires créée en vertu de l'article 6.3;

6.3.3 le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles Actions Ordinaires en une ou plusieurs étapes, selon ce qu'il détermine de temps à autre à sa seule discrétion et la souscription sera réservée aux employés du Groupe choisis par le Conseil d'Administration.

6.4 Le capital social peut être par ailleurs augmenté d'un montant supplémentaire de 483.233,75 Euros sur l'initiative du conseil d'administration en vertu des modalités définies ci-après par la création et l'émission de nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées, étant entendu que:

6.4.1 l'autorisation viendra à expiration cinq ans après la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} février 2002, mais peut être prorogée d'une nouvelle période d'autorisation par résolution d'une assemblée générale des actionnaires;

6.4.2 le conseil d'administration peut supprimer le droit préférentiel des actionnaires existants de la Société de souscrire aux nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées créées en vertu de l'article 6.4;

6.4.3 Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à émettre des Warrants donnant le droit aux détenteurs de tels Warrants de souscrire jusqu'à 386.587 nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées devant être émises par la Société sans réserver aux actionnaires existants le droit préférentiel d'acquisition des Warrants. Les nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées comporteront les mêmes droits que les Actions Ordinaires Privilégiées émises lors de la mise en oeuvre de ces Warrants.

6.5. Le capital social peut être par ailleurs augmenté d'un montant supplémentaire de 4.635.688, 75 Euros sur l'initiative du Conseil d'Administration en vertu des modalités et conditions définies ci-après par la création et l'émission de 1.623.665 Actions Préférentielles rachetables de valeur nominale 1,25 Euro («Actions Préférentielles») et 2.084.886 nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées étant entendu que:

6.5.1. l'autorisation viendra à expiration cinq ans après la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} février 2002, mais peut être prorogée d'une nouvelle période d'autorisation par résolution d'une assemblée générale des actionnaires.

6.5.2. le conseil d'administration peut supprimer le droit préférentiel des actionnaires existants de la Société de souscrire aux nouvelles Actions Préférentielles et aux nouvelles Actions Ordinaires Privilégiées créées conformément à l'article 6.5;

6.5.3. le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles Actions Préférentielles et les Actions Ordinaires Privilégiées en une ou plusieurs étapes, selon ce qui détermine de temps à autre à sa seule discrétion et peut réserver la souscription aux Investisseurs Candover lors de la conversion des emprunts fait conformément à l'accord relatif à l'emprunt convertible.

6.6 Le capital social peut être par ailleurs augmenté d'un montant supplémentaire de 548.751,25 Euros sur l'initiative du Conseil d'Administration en veau des modalités et conditions définies ci-après par la création et l'émission de 493.001 Actions Ordinaires rachetables de valeur nominale de 1,25 Euro («Actions Ordinaires»), étant entendu que:

6.6.1 l'autorisation viendra à expiration cinq ans après la publication du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} février 2002, mais peut être prorogée d'une nouvelle période d'autorisation par résolution d'une assemblée générale des actionnaires;

6.6.2 le conseil d'administration peut supprimer le droit préférentiel des actionnaires existants de la Société de souscrire aux Actions Ordinaires créées conformément à l'article 6.6;

6.6.3 le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles Actions Ordinaires en une ou plusieurs étapes, selon ce qui détermine de temps à autre à sa seule discrétion et peut réserver la souscription aux Dirigeants lors de la conversion des emprunts fait conformément au second accord relatif à l'emprunt convertible.

6.7 Le conseil d'administration est autorisé à faire le nécessaire pour modifier les articles 5 et 6 afin de consigner le changement du capital social résultant d'une augmentation en vertu des articles 6.3 à 6.6; le conseil d'administration est habilité à prendre ou à autoriser les initiatives qui sont requises pour l'application et la publication de telles modifications conformément à la loi. Le conseil d'administration peut, par ailleurs, déléguer à tout administrateur ou responsable dûment autorisé par la Société ou toute autre personne dûment autorisée, les obligations d'accepter des souscriptions et de recevoir le paiement pour des actions représentant une partie ou la totalité des augmentations du capital.

6.8 Le conseil d'administration est par ailleurs autorisé, conformément aux dispositions des paragraphes qui précédent d'augmenter périodiquement le capital souscrit, dans les limites du capital autorisé. Cette augmentation du capital peut être souscrite et les actions émises avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numé-

raire, par apport de créances de toute autre manière telle que déterminée par le conseil. Le conseil peut déléguer à tout administrateur, responsable ou à toute personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou l'ensemble des augmentations de capital.

6.9 Sous réserve des articles 6.3 à 6.6, la Société n'attribuera pas de titres à des tiers sans avoir fait une offre préalable, à tous les actionnaires existants, dans les mêmes conditions voire plus favorables, de la proportion des titres correspondant, dans la mesure du possible, à celle de la valeur nominale des titres détenus par l'actionnaire existant par rapport au total des Actions au moment de l'émission.

6.10 Chaque fois que le conseil agira en vue d'une augmentation du capital souscrit, le présent article sera par conséquent considéré comme automatiquement modifié.

6.11 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.»

Sixième résolution

Par suite de la résolution précédente, l'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la définition du «Troisième Contrat d'Emprunt Convertible» dans l'article 28 (Définitions) des Statuts de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à huit mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte notarial est rédigé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: H. Janssen, F. Chateau, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 42, case 5. – Reçu 3.373,90 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

J. Elvinger.

(104230.3/211/454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

HWGW LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 25,050,000.-.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.264.

In the year two thousand and four, on the nineteenth of August at 11.00 a.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED, having its registered office in Canada at 2072, Riverside Drive East, Windsor, Ontario N8Y 4S5, registration number 678756 (the «Sole Shareholder»), here represented by Ms Katia Scheidecker, lawyer, residing at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED is the only Shareholder of the Company HWGW LUXEMBOURG, S.à r.l.

The appearing party, acting through its proxy holder, has also requested the undersigned notary to state that:

I.- The invitation to the present meeting with the notary has been duly given to the sole Shareholder of the Company.

II.- As appears from the attendance list, the 501,000 (five hundred and one thousand) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder of the Company has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(i) Decision to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 1,252,500 (one million two hundred fifty-two thousand five hundred US Dollars) so as to decrease the capital from USD 25,050,000 (twenty-five million fifty thousand US Dollars) to the amount of USD 23,797,500 (twenty three million seven hundred ninety seven thousand five hundred US Dollars) by decreasing the nominal value of all its shares from USD 50 (fifty US Dollars) to USD 47.50 (forty seven US Dollars and fifty cents).

(ii) Decision of payment of such capital reduction to the sole shareholder.

(iii) Decision to amend article VI of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to decrease the issued share capital of the Company by an amount of USD 1,252,500.- (one million two hundred and fifty-two thousand five hundred US Dollars) so as to decrease the Company's share capital from USD 25,050,000.- (twenty-five million fifty thousand US Dollars) to the amount of USD 23,797,500.- (twenty-three million seven hundred and ninety-seven thousand five hundred US Dollars) by decreasing the nominal value of its shares from USD 50.- (fifty US Dollars) to USD 47.50 (forty seven US Dollars and fifty cents) (the «Capital Decrease»).

Second resolution

Further to the Capital Decrease, it is resolved to decide the repayment by the Company to the Sole Shareholder of the amount of USD 1,252,500.- (one million two hundred fifty-two thousand five hundred US Dollars) to be paid on or before 31 August 2004 unless otherwise agreed by the Sole Shareholder.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article VI of the articles of association of the Company to read as follows:

«The share capital of the Company is set at USD 23,797,500.- (twenty-three million seven hundred ninety-seven thousand five hundred US Dollars), represented by 501,000 (five hundred and one thousand) issued Shares, each of forty-seven United States Dollars and fifty cents (USD 47.50).»

Fourth resolution

It is resolved to appoint each of Mr Jacquot Schwertzer and Mr Michael McDonald severally to act as the duly authorised representatives of the Company, notably for the purpose of (amongst other things) taking any action, causing anything required to be done or making any decision on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as he deems necessary and appropriate on behalf of the Company in connection with the Capital Decrease.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its Capital Decrease, have been estimated at about 4,000.- euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le dix-neuf août à 11.00 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED, établie et ayant son siège social à 2072 Riverside Drive East, Windsor, Ontario, N8Y 4S5, Canada avec numéro d'enregistrement 678756 («Associé Unique»),
ci-représentée par Me Katia Scheidecker, avocate, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'administration de l'enregistrement.

Le comparant, par son représentant, a requis le notaire soussigné d'établir que HIRAM WALKER-GOODERHAM & WORTS LIMITED est l'Associé Unique de la Société.

Le comparant, par son représentant, a aussi requis le notaire soussigné d'établir que:

I.- La convocation à la présente assemblée devant notaire a été valablement communiquée à l'Associé Unique de la Société HWGW LUXEMBOURG, S.à r.l.

II.- Conformément à la liste de présence, les 501.000 (cinq cent une mille) parts sociales, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées si bien que l'assemblée peut valablement décider de l'ensemble des points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique de la Société a été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(i) Diminution du capital social d'un montant de USD 1.252.500.- (un million deux cent cinquante deux mille cinq cent US Dollars) afin de réduire le capital de USD 25.050.000.- (vingt cinq millions cinquante mille US Dollars) à un montant de USD 23.797.500.- (vingt trois millions sept cent quatre vingt dix sept mille cinq cent US Dollars) en réduisant la valeur nominale de toutes ses parts sociales d'un montant de USD 50.- (cinquante US Dollars) à un montant de USD 47,50 (quarante sept US Dollars et cinquante cents);

(ii) Paiement de la réduction de capital à l'Associé Unique;

(iii) Modification subséquente de l'article VI des statuts de la Société aux fins de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions précédentes.

Après approbation des points ci-dessus par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 1.252.500,- (un million deux cent cinquante deux mille cinq cent US Dollars) afin de réduire le capital de la Société de USD 25.050.000,- (vingt cinq millions cinquante mille US Dollars) à un montant de USD 23.797.500,- (vingt trois millions sept cent quatre vingt dix mille sept cent US Dollars) en réduisant la valeur nominale de toutes ses parts sociales d'un montant de USD 50,- (cinquante US Dollars) à un montant de USD 47,50 (quarante sept US Dollars et cinquante cents) (la «Réduction de Capital»).

Seconde résolution

Suite à la Réduction de Capital, il est décidé de rembourser à l'Associé Unique de la Société un montant de USD 1.252.500,- (un million deux cent cinquante deux mille cinq cent US Dollars) payable le ou avant le 31 août 2004 sauf s'il en est décidé autrement par l'Associé Unique.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe l'article VI des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social est fixé à USD 23.797.500,- (vingt trois millions sept cent quatre vingt dix sept cent US Dollars), représenté par 501.000 (cinq cent une mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 47,50 (quarante sept US Dollars et cinquante cents) chacune.»

Quatrième résolution

Il est décidé de nommer M. Jacquot Schwertzer et M. Michael McDonald pour agir individuellement en tant que représentants dûment autorisés de la Société, notamment dans le but (parmi d'autres) de faire tout acte devant être effectué ou de prendre toute décision au nom de la Société, dans le but d'exécuter tout document ou de faire tout acte qu'ils jugeraient nécessaire et approprié au nom de la Société en relation avec la Réduction de Capital.

Coûts

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec la Réduction de son capital, ont été estimés à EUR 4.000,-.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elle ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: K. Scheidecker, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, vol. 144S, fol. 95, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

J. Elvinger.

(104273.3/211/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

ROTHESAY, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 102.948.

In the year two thousand and four, on the nineteenth day of November.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

(1) BARCLAYS BANK PLC, with registered office at 54 Lombard Street, London EC3P 3AH, represented by Jean STEFFEN, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on the sixteenth day of November 2004; and

(2) BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., with registered office at 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, represented by Isabelle Pierrini, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on the 18th day of November 2004;

Which proxies shall be signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties declared and requested the notary to state:

1) That BARCLAYS BANK PLC and BANQUE GENERALE S.A., prenamed, are the sole participants of ROTHESAY S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

registered with the Register of Commerce and Companies Luxembourg under the number B 102.948, incorporated by deed of the undersigned notary on September 3, 2004, not yet published in the Mémorial C.

II) That the capital of the company is fixed at one hundred thousand nine hundred Pounds Sterling (100,900.- £) divided into one thousand and nine (1,009) parts with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (100.- £) each.

III) After this had been set forth, the above named participants, representing the whole corporate capital, have decided to hold an extraordinary general meeting and to take unanimously the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting set forth in the above mentioned proxies:

First resolution

The general meeting decides to amend Article 4 of the articles of incorporation of the company so as to read:

«**Art. 4.** The company shall have as its business purposes (1) the incorporation under the laws of the United Kingdom of, and the holding of participations, in any form whatsoever, directly or indirectly, in, MORAY INVESTMENTS LLP whose registered office is in London, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind issued by MORAY INVESTMENTS LLP, the possession, the administration, the development and the management thereof, as well as (2) the day-to-day management of TAVERNER INVESTMENTS LLP whose registered office is in London.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

Second resolution

The general meeting decides subsequently to amend the first sentence of the first paragraph of article 10 of the articles of incorporation of the company (all other provisions of said article remaining unchanged) to reflect the amendment to article 4 above, as follows:

«**Art. 10.** The company is administrated by a management board, comprising not less than 2 nor more than 5 managers, whether participants or not, appointed by the unanimous consent of all of the participants for an unlimited period and invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful in the accomplishment of the corporate purposes of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. (...)»

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said appearing parties signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the french version

L'an deux mille quatre, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

(1) BARCLAYS BANK PLC, avec siège social à 54 Lombard Street, Londres EC3P 3AH, ici représentée par Maître Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé émise à Londres le 16 novembre 2004; et

(2) BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège social à 50 avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, ici représentée par Madame Isabelle Pierrini, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé émise à Luxembourg le 18 novembre 2004;

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont déclaré et requis le notaire d'acter:

I) Que BARCLAYS BANK PLC et BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., préqualifiées, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée ROTHESAY, S.à r.l., avec siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 102 948, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 septembre 2004, non encore publié au Mémorial C.

II) Que le capital social de la société est fixé à cent mille neuf cent Livres Sterling (100,900.- £) représenté par mille et neuf (1,009) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (100.- £) chacune.

III) Ces faits exposés, les associés prénommés, représentant l'intégralité du capital social, ont décidé de se constituer en assemblée générale extraordinaire et de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes, conformément à l'ordre du jour prévu dans les procurations susmentionnées:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objets (1) la constitution, sous les lois anglaises, et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, dans MORAY INVESTMENTS LLP dont le siège statutaire est à Londres, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces émises par MORAY INVESTMENTS LLP, la possession, l'administration, le développement et la gestion de celles-ci, ainsi que (2) la gestion journalière de TAVERNER INVESTMENTS LLP dont le siège statutaire est à Londres.

En général, la société peut prendre toutes mesures de contrôle ou de supervision, exécuter toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle estime nécessaires pour l'accomplissement et le développement de ces objets.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquent de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 10 des statuts de la société (toute autre disposition dudit article demeurant inchangée) afin de refléter la modification de l'article 4 ci-dessus, comme suit:

«**Art. 10.** La société est gérée par un Conseil de gérance, composé de 2 gérants au minimum et de 5 maximum, associés ou non, nommés à l'unanimité pour une période indéterminée et investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement des objets de la société, à l'exception des pouvoirs expressément réservés par la loi à l'Assemblée générale.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux personnes comparues, toutes connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdites personnes comparues ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: J. Steffen, I. Pierrini, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 69, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 décembre 2004.

Signature.

(104553.3/202/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

HWS LUXEMBOURG LLC, Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 475,035,000.-.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 96.089.

In the year two thousand and four, on the nineteenth of August at 10.45 a.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

HWS LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office in the Grand-Duchy of Luxembourg, at L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, registration number B 94.258 (the «Sole Shareholder»), here represented by Ms Katia Scheidecker, lawyer, residing at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that HWS LUXEMBOURG, S.à r.l. is the only Shareholder of the Company HWS LUXEMBOURG LLC.

The appearing party, acting through its proxy holder, has also requested the undersigned notary to state that:

I.- The invitation to the present meeting with the notary has been duly given to the sole Shareholder of the Company.

II.- As appears from the attendance list, the 9,500,700 (nine million five hundred thousand seven hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder of the Company has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(i) Decision to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 24,891,834.- (twenty-four million eight hundred ninety-one thousand eight hundred thirty-four US Dollars) so as to decrease the capital from USD 475,035,000.- (four hundred and seventy-five million thirty-five thousand US Dollars) to the amount of USD 450,143,166.- (four hundred and fifty million one hundred forty-three thousand one hundred and sixty-six US Dollars) by decreasing the nominal value of all its shares from USD 50.- (fifty US Dollars) to USD 47.38 (forty-seven US Dollars and thirty eight cents);

(ii) Decision of payment of such capital reduction to the sole shareholder;

(iii) Decision to amend article 9 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to decrease the issued share capital of the Company by an amount of USD 24,891,834.- (twenty-four million eight hundred and ninety-one thousand eight hundred and thirty-four US Dollars) so as to decrease the Company's share capital from USD 475,035,000.- (four hundred and seventy-five million thirty-five thousand US Dollars) to

the amount of USD 450,143,166.- (four hundred and fifty million one hundred and forty-three thousand one hundred and sixty-six US Dollars) by decreasing the nominal value of its shares from USD 50.- (fifty US Dollars) to USD 47.38 (forty-seven US Dollars and thirty-eight cents) (the «Capital Decrease»).

Second resolution

Further to the Capital Decrease, it is resolved to decide the repayment by the Company to the Sole Shareholder of the amount of USD 24,891,834.- (twenty-four million eight hundred and ninety-one thousand eight hundred and thirty-four US Dollars) to be paid on or before 31 August 2004 unless otherwise agreed by the Sole Shareholder.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article nine of the articles of association of the Company to read as follows:

«The limited liability company interests in the Company shall be regarded as «Shares». Such Shares shall reflect and represent the entire interest of a Shareholder in the Company. The share capital of the Company is set at four hundred and fifty million one hundred and forty-three thousand one hundred and sixty-six US Dollars (USD 450,143,166.-), represented by nine million five hundred thousand seven hundred (9,500,700) issued Shares, each with a par value of forty-seven United States Dollars and thirty-eight cents (USD 47.38). All shares have been issued simultaneously upon formation of the Company.»

Fourth resolution

It is resolved to appoint each of Mr Jacquot Schwertzer and Mr Michael McDonald severally to act as the duly authorised representatives of the Company, notably for the purpose of (amongst other things) taking any action, causing anything required to be done or making any decision on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as he deems necessary and appropriate on behalf of the Company in connection with the Capital Decrease.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its Capital Decrease, have been estimated at about 5,000.- euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le dix-neuf août à 10.45 heures.

Devant Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

HWS LUXEMBOURG, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, Grand-Duché de Luxembourg, numéro R.C. B 94.258 («Associé Unique»),

ci-représenté par Me Katia Scheidecker, avocate, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'administration de l'enregistrement.

Le comparant, par son représentant, a requis le notaire soussigné d'établir que HWS LUXEMBOURG, S.à r.l. est l'Associé Unique de la Société.

Le comparant, par son représentant, a aussi requis le notaire soussigné d'établir que:

I.- La convocation à la présente assemblée devant notaire a été valablement communiquée à l'Associé Unique de la Société HWS LUXEMBOURG LLC.

II.- Conformément à la liste de présence, les 9.500.700 (neuf millions cinq cent mille sept cents) parts sociales, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées si bien que l'assemblée peut valablement décider de l'ensemble des points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique de la Société a été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(i) Diminution du capital social d'un montant de USD 24.891.834,- (vingt quatre millions huit cent quatre vingt onze mille huit cent trente-quatre US Dollars) afin de réduire le capital de USD 475.035.000,- (quatre cent soixante quinze millions trente-cinq mille US Dollars) à un montant de USD 450.143.166,- (quatre cent cinquante millions cent quarante trois mille cent soixante-six US Dollars) en réduisant la valeur nominale de toutes ses parts sociales d'un montant de USD 50,- (cinquante US Dollars) à un montant de USD 47,38 (quarante-sept US Dollars et trente huit cents);

(ii) Paiement de la réduction de capital à l'Associé Unique;

(iii) Modification subséquente de l'article 9 des statuts de la Société aux fins de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions précédentes.

Après approbation des points ci-dessus par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 24.891.834,- (vingt-quatre millions huit cent quatre vingt onze mille huit cent trente-quatre US Dollars) afin de réduire le capital de la Société de USD 475.035.000,- (quatre cent soixante quinze millions trente-cinq mille US Dollars) à un montant de USD 450.143.166,- (quatre cent cinquante millions cent quarante-trois mille cent soixante-six US Dollars) en réduisant la valeur nominale de toutes ses parts sociales d'un montant de USD 50,- (cinquante US Dollars) à un montant de USD 47,38 (quarante-sept US Dollars et trente-huit cents) (la «Réduction de Capital»).

Seconde résolution

Suite à la Réduction de Capital, il est décidé de rembourser à l'Associé Unique de la Société un montant de USD 24.891.834,- (vingt-quatre millions huit cent quatre-vingt onze mille huit cent trente-quatre US Dollars) payable le ou avant le 31 août 2004 sauf s'il en est décidé autrement par l'Associé Unique.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe l'article 9 des statuts de la Société comme suit:

«Les participations constituant le capital social de la Société sont désignées comme des «Parts Sociales». De telles Parts Sociales reflètent et représentent l'entière participation d'un Associé dans la Société. Le capital social de la Société est fixé à quatre cent cinquante millions cent quarante-trois mille cent soixante-six US Dollars (USD 450.143.166,-), représenté par neuf millions cinq cent mille sept cents (9.500.700) Parts Sociales émises, d'une valeur nominale de quarante sept US Dollars et trente-huit cents chacune (USD 47,38). Toutes les Parts Sociales ont été émises simultanément lors de la formation de la société.»

Quatrième résolution

Il est décidé de nommer M. Jacquot Schwertzer et M. Michael McDonald pour agir individuellement en tant que représentants dûment autorisés de la Société, notamment dans le but (parmi d'autres) de faire tout acte devant être effectué ou de prendre toute décision au nom de la Société, dans le but d'exécuter tout document ou de faire tout acte qu'ils jugeraient nécessaire et approprié au nom de la Société en relation avec la Réduction de Capital.

Coûts

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec la Réduction de son capital, ont été estimés à EUR 5.000,-.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elle ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: K. Scheidecker, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, vol. 144S, fol. 95, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

J. Elvinger.

(104276.3/211/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

TJUST ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 67.935.

In the year two thousand four, on the thirteenth of December.

Before Us Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme TJUST ASSOCIATES S.A., having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the R.C.S. Luxembourg Number B 67.935,

incorporated in Luxembourg by a deed of Maître Alphonse Lentz, notary, residing in Remich, on the 24th of December 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 763 of September 14, 2001,

modified by a general meeting on the 17th of November 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 763 of September 14, 2001.

The extraordinary general meeting is opened at 3.15 p.m. by Mr Jos Hemmer, employé privé, residing professionally at Luxembourg, acting as Chairman of the meeting.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally at Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Modification of the financial year to be closed on December 31st instead of June 30 and for the first time on December 31, 2004.

2. Amendment of article 12 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«**Art. 12.** The accounting year of the corporation shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.»

French version

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

3. Amendment of the annual general meeting from the third Friday in November to the third Friday in June and for the first time in 2005.

4. Amendment of the first paragraph of article 6 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«**Art. 6 - first paragraph.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting on the third Friday of June at 10 a.m.»

French version

Art. 6 - premier paragraphe. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.»

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance -list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to modify the financial year to be closed on December 31st, instead of June 30th, and for the first time on December 31st, 2004.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend article 12 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«**Art. 12.** The accounting year of the corporation shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.»

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend the annual general meeting from the third Friday in November to the third Friday in June and for the first time in 2005.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

«**Art. 6 - first paragraph.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting on the third Friday of June at 10 a.m.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the company are estimated at approximately one thousand eight hundred euros (1,800.- €).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 3.30 p.m.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le treize décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TJUST ASSOCIATES S.A., ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 67.935,

constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 24 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 194 du 23 mars 1999,

modifiée suivant assemblée générale du 17 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 763 du 14 septembre 2001.

La séance est ouverte à quinze heures quinze (15.15) sous la présidence de Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'année sociale pour finir le 31 décembre au lieu du 30 juin, et ce pour la première fois le 31 décembre 2004.

2. Modification de l'article 12 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.»

3. Modification de l'assemblée générale annuelle du troisième vendredi en novembre au troisième vendredi en juin, et ce pour la première fois en 2005.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6 - premier paragraphe.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour finir le 31 décembre au lieu du 30 juin, et ce pour la première fois le 31 décembre 2004.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 12.** L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'assemblée générale annuelle du troisième vendredi en novembre au troisième vendredi en juin, et ce pour la première fois en 2005.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6 - premier paragraphe.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ mille huit cents euros (1.800,- €).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures trente (15.30).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Leclerc, J. Hemmer, M. Kapp, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 décembre 2004, vol. 528, fol. 51, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 20 décembre 2004.

J. Gloden.

(104847.3/213/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

TJUST ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 67.935.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(104850.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

HWS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 475,050,000.-.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 94.258.

In the year two thousand and four, on the nineteenth of August at 11.15 a.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

HIRAM WALKER & SONS LIMITED, having its registered office in 2072 Riverside Drive East, Windsor, Ontario, N84 4S5, Canada, with registration number 4412 (the «Sole Shareholder»),

here represented by Ms Katia Scheidecker, lawyer, residing at 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that HIRAM WALKER & SONS LIMITED is the only Shareholder of the Company HWS LUXEMBOURG, S.à r.l.

The appearing party, acting through its proxy holder, has also requested the undersigned notary to state that:

I.- The invitation to the present meeting with the notary has been duly given to the Sole Shareholder of the Company.

II.- As appears from the attendance list, the 9,501,000 (nine million five hundred and one thousand) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder of the Company has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(i) Decision to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 24,797,610.- (twenty-four million seven hundred ninety-seven thousand six hundred ten US Dollars) so as to decrease the capital from USD 475,050,000.- (four hundred and seventy five million fifty thousand US Dollars) to the amount of USD 450,252,390.- (four hundred and fifty-million two hundred fifty-two thousand three hundred and ninety US Dollars) by decreasing the nominal value of all its shares from USD 50.- (fifty US Dollars) to USD 47.39 (forty seven US Dollars and thirty nine cents);

(ii) Decision of payment of such capital reduction to the sole shareholder;

(iii) Decision to amend article VI of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolution.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to decrease the issued share capital of the Company by an amount of USD 24,797,610.- (twenty-four million seven hundred and ninety-seven thousand six hundred and ten US Dollars) so as to decrease the Company's share capital from USD 475,050,000.- (four hundred and seventy-five million fifty thousand US Dollars) to the amount of USD 450,252,390.- (four hundred and fifty million two hundred and fifty-two thousand three hundred and ninety US Dollars) by decreasing the nominal value of its shares from USD 50.- (fifty US Dollars) to USD 47.39 (forty-seven US Dollars and thirty-nine cents) (the «Capital Decrease»).

Second resolution

Further to the Capital Decrease, it is resolved to decide the repayment by the Company to the Sole Shareholder of the amount of USD 24,797,610.- (twenty-four million seven hundred and ninety-seven thousand six hundred and ten US Dollars) to be paid on or before 31 August 2004 unless otherwise agreed by the Sole Shareholder.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article VI of the articles of association of the Company to read as follows:

«The share capital of the Company is set at USD 450,252,390.- (four hundred and fifty million two hundred and fifty-two thousand three hundred and ninety US Dollars), represented by 9,501,000.- (nine million five hundred and one thousand) issued Shares, each of USD 47.39 (forty-seven United States Dollars and thirty-nine cents).»

Fourth resolution

It is resolved to appoint each of Mr Jacquot Schwertzer and Mr Michael McDonald severally to act as the duly authorised representatives of the Company, notably for the purpose of (amongst other things) taking any action, causing anything required to be done or making any decision on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as he deems necessary and appropriate on behalf of the Company in connection with the Capital Decrease.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its Capital Decrease, have been estimated at about 5,000.- euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le dix-neuf août à 11.15 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

HIRAM WALKER & SONS LIMITED, établie et ayant son siège social à 2072 Riverside Drive East, Windsor, Ontario, N8Y 4S5, Canada avec numéro d'enregistrement 4412 («Associé Unique»),
ci-représentée par Me Katia Scheidecker, avocate, demeurant 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'administration de l'enregistrement.

Le comparant, par son représentant, a requis le notaire soussigné d'établir que HIRAM WALKER & SONS LIMITED est l'Associé Unique de la Société.

Le comparant, par son représentant, a aussi requis le notaire soussigné d'établir que:

I.- La convocation à la présente assemblée devant notaire a été valablement communiquée à l'Associé Unique de la Société HWS LUXEMBOURG, S.à r.l.

II.- Conformément à la liste de présence, les 9.501.000 (neuf millions cinq cent un mille) parts sociales, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées si bien que l'assemblée peut valablement décider de l'ensemble des points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique de la Société a été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(i) Réduction du capital social d'un montant de USD 24.797.610,- (vingt quatre millions sept cent quatre vingt dix sept six cent dix US Dollars) afin de réduire le capital de USD 475.050.000,- (quatre cent soixante quinze millions cinquante mille US Dollars) à un montant de USD 450.252.390,- (quatre cent cinquante millions deux cent cinquante deux mille trois cent quatre vingt dix US Dollars) en réduisant la valeur nominale de toutes ses parts sociales d'un montant de USD 50,- (cinquante US Dollars) à un montant de USD 47,39 (quarante-sept US Dollars et trente-neuf cents);

(ii) Paiement de la réduction de capital à l'Associé Unique;

(iii) Modification subséquente de l'article VI des statuts de la Société aux fins de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions précédentes.

Après approbation des points ci-dessus par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 24.797.610,- (vingt-quatre millions sept cent quatre vingt dix-sept mille six cent dix US Dollars) afin de le porter de son montant actuel de EUR USD 475.050.000,- (quatre cent soixante quinze millions cinquante mille US Dollars) à un montant de USD 450.252.390,- (quatre cent cinquante millions deux cent cinquante deux mille trois cent quatre vingt dix US Dollars) en réduisant la valeur nominale de toutes ses parts sociales d'un montant de USD 50,- (cinquante US Dollars) à un montant de USD 47,39 (quarante-sept US Dollars et trente-neuf cents) (la «Réduction de Capital»).

Seconde résolution

Suite à la Réduction de Capital, il est décidé de rembourser à l'Associé Unique de la Société un montant de USD 24.797.610,- (vingt quatre millions sept cent quatre vingt dix-sept mille six cent dix US Dollars) payable ou avant le 31 août 2004 sauf s'il en est décidé autrement par l'Associé Unique.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, l'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe l'article VI des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social est fixé à USD 450.252.390,- (quatre cent cinquante millions deux cent cinquante deux mille trois cent quatre vingt dix US Dollars), représenté par 9.501.000,- (neuf millions cinq cent une mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 47,39 (quarante-sept US Dollars et trente-neuf cents) chacune.»

Quatrième résolution

Il est décidé de nommer M. Jacquot Schwertzer et M. Michael McDonald pour agir individuellement en tant que représentants dûment autorisés de la Société, notamment dans le but (parmi d'autres) de faire tout acte devant être effectué ou de prendre toute décision au nom de la Société, dans le but d'exécuter tout document ou de faire tout acte qu'ils jugeraient nécessaire et approprié au nom de la Société en relation avec la Réduction de Capital.

Coûts

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec la réduction de son capital, ont été estimés à EUR 5.000,-.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elle ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: K. Scheidecker, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, vol. 144S, fol. 95, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

J. Elvinger.

(104274.3/211/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2004.

RAIL AMERICA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 87.674.

RECTIFICATIF

L'an deux mille quatre, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu les associés de la société à responsabilité limitée RAIL AMERICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu en date du 23 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 1216 du 17 août 2002,

ici représentés par Maître Tom Felgen, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration annexée à l'acte d'assemblée générale du 28 mai 2004 reçu par le notaire soussigné,

Lequel comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 28 mai 2004 du ministère du notaire soussigné, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, les associés de la société à responsabilité limitée RAIL AMERICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ont délibéré sur l'ordre du jour suivant:

1.- Suppression de la désignation de valeur nominale des parts sociales.

2.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 1.907.218,- (un million neuf cent sept mille deux cent dix-huit euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 1.919.718,- (un million neuf cent dix-neuf mille sept cent dix-huit euros), par l'émission de 526 (cinq cent vingt-six) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale.

3.- Agrément de la souscription, intervention du souscripteur et libération intégralement par renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société RAIL AMERICA LUXEMBOURG, S.à r.l.

4.- Acceptation du conseil de gérance.

5.- Modification des statuts.

Toutefois, la résolution portant sur l'augmentation du capital de la société a omis de préciser que l'augmentation était effective à compter du 14 mai 2004 et que cette résolution était adoptée avec effet rétroactif au 14 mai 2004.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.
Signé: T. Felgen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

J. Elvinger.

(104866.2/211/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

WATERLAND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.039.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée WATERLAND HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg, section B numéro 80.039.

Ladite société a été constituée par acte reçu par le notaire Paul Bettingen de Niederanven en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 30697.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 13 octobre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent Forget, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sébastien Felici, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Eric Scussel, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 6.000 (six mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire-vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires;
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société;
4. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur;
5. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans;
6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

La société AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, Luxembourg, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée donne pouvoir à TASL, S.à r.l., 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, afin d'effectuer les paiements selon le rapport du commissaire-vérificateur.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société WATERLAND HOLDING S.A., qui cessera d'exister. L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années aux 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Forget, S. Felici, E. Scussel, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, vol. 145S, fol. 81, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

J. Delvaux.

(105037.3/208/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2004.

IMPE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 87.846.

In the year two thousand and four, on the first day of December.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) FITA, S.à r.l., RSC Number 88.162, a company with registered office at 12, rue Léandre Lacroix L-1913 Luxembourg,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, having his professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 30, 2004,

2) Guido Paolo Gamucci, Managing Director, born on July 8, 1952, in Rome, residing at Piazzale Lorenzo Lotto n. 4, Milan, Italy,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy given in Milan on November 30, 2004,

3) Gianluca Andena, Director, born on October 11, 1958, in Parma, residing at Via Trento Trieste, I-26900 Lodi, Italy,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy given in Milan on November 30, 2004,

4) Nicola Volpi, Director, born on October 3, 1961, in Milan, residing at Via Nirone n. 2/a, Milan, Italy,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy given in Milan on November 30, 2004,

5) Flavio Abbondati, Director, born on November 13, 1958, in Florence, residing at Largo Esterle n. 3, Monza, Italy,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy given in Milan on November 30, 2004,

6) Federico Saruggia, Chartered Accountant, born on June 7, 1962, in Como, residing at Via San Giacomo 31, Como, Italy,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy given in Milan on November 30, 2004,

7) Norberto Ferretti, Company Director, born on May 10, 1946, in Bologna, residing at Via Fiume, Cattolica (RN), Italy,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy given in Cattolica on November 30, 2004,

8) Giancarlo Galeone, Managing Director, born on October 20, 1961, in Stockholm, residing at Piazza Repubblica n. 24, Cattolica (RN), Italy,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy given in Cattolica on November 30, 2004,

9) MYRIAM S.A., R.C.S. Number 60.240, a company with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 24, 2004,

10) PERMIRA ASSOCIATI S.p.A., registered with the Bergamo Register under the number C.I.09306140154, a company with registered office at Via Monte Grappa 7, Bergamo, Italy, here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy given in Milan on November 30, 2004,

11) SPAFID S.p.A., registered with the Milano Register under the number 00717010151, a company with registered office at Via Filodrammatici, 10, 20121 Milano, Italy,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy given in Milan on December 1, 2004,

12) IMMOBILPARTS IMMOBILIEN & MOBILIEN ANSTALT, registered with the Register of Vaduz under the number H147/314, a company with registered office in 9494 Schaan,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy given in Vaduz on November 26, 2004,

13) Lamberto Tacoli, Manager, born on September 1, 1964 in Cesena, residing in 40123 Bologna, Via S. Procolo, 7, here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy given in Bologna on November 30, 2004,

14) Joe A Bubenzer, Manager, born on November 17, 1951 in the U.S.A., residing at 121, Golden Isles Dr 805, FL33009 Hallandale Beach, U.S.A.,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy given Miami, on November 29, 2004,

15) Ferruccio Rossi, Private Equity Specialist, born on February 24, 1972 in La Spezia, Italy, residing at Via Liberta N. 39, Le Grazie (Portovenere), Italy,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy given in Milan on November 30, 2004,

16) Marco Tugnolo, Chartered Accountant, born on December 27, 1969 in Milan, residing at Via Volta 7, I-20121 Milan,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed, by virtue of a proxy given in Milan on November 30, 2004,

Said proxies after having been initialed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

Such proxy holder acting as described here above, has requested the notary to state that:

I.- The appearing parties sub 1) to 14) are the only shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of IMPE LUX, S.à r.l. R.C.S. B Number 87.846, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 18, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1258 of August 29, 2002 (the «Company»).

II.- The appearing parties sub 15) and 16) will become shareholders of the Company

III.- The Articles of Incorporation of the Company have been amended several times and for the last time on June 17, 2004 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 925 of September 16, 2004.

IV.- The company's capital is set at six million six hundred fifty thousand two hundred euro (EUR 6,650,200.-) represented by two hundred sixty six thousand and eight (266.008) shares of a par value of twenty-five (25.-) euro each, all entirely subscribed and fully paid in.

V.- That all the shareholders are duly represented at the meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

VI.- The agenda is worded as follows:

1) Increase of the corporate capital by EUR 77,425 and issue of 3,097 new shares.

- Subscription and payment in cash

- Payment of a share premium of EUR 4,480,012.50

2) Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation.

3) Acknowledgement and approval of the receipt of loans from SPAFID S.p.A.

4) Approval of a possible forthcoming capital increase by a maximum amount of EUR 67.275 by the issue of a maximum number of 2.691 shares to be subscribed by SPAFID S.p.A.

5) Granting powers to any Manager of the Company, individually and severally, to acknowledge and countersign the Investment Agreement related to the sale of ITAMA CANTIERI NAVALI S.p.A.

6) Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The corporate capital of the company is increased by seventy-seven thousand four hundred twenty-five euro (EUR 77,425.-) in order to bring it from its present amount of six million six hundred fifty thousand two hundred euro (EUR 6,650,200.-) to six million seven hundred twenty seven thousand six hundred twenty-five euro (EUR 6,727,625.-) by the creation and issue of three thousand and ninety-seven (3,097) new shares of a par value of twenty-five (25.-) euro each and subscribed and paid in as follows:

Subscription - Payment

The new shares have been entirely subscribed and paid in the following manner:

- SPAFID S.p.A., above mentioned,

here represented as said above,

declares (i) to subscribe three thousand and ninety-five (3,095) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, in the Company and (ii) to fully pay them up in cash, (iii) and to pay in cash the related share premium for four million four hundred eighty thousand twelve euro and fifty cents (EUR 4,480,012.50).

- Ferruccio Rossi, above mentioned,
here represented as said above,

declares (i) to subscribe one (1) share having a par value of twenty-five euro (EUR 25), in the Company and (ii) to fully pay it up in cash

- Marco Tugnolo, above mentioned,
here represented as said above,

declares (i) to subscribe one (1) share having a par value of twenty-five euro (EUR 25), in the Company and (ii) to fully pay it up in cash

All the shares and the share premium have been fully paid up in cash so that the amount of four million five hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-seven euro and fifty cents (4,557,437.50 EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6., first paragraph:** The Company's capital is set at six million seven hundred twenty seven thousand six hundred twenty-five euro (EUR 6,727,625.-), represented by two hundred sixty-nine thousand one hundred and five (269.105) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Third resolution

The shareholders hereby acknowledge and approve the receipt of the following loans from SPAFID S.p.A.:

- a Subordinated Loan of EUR 3,247,807 bearing no interest
- an Opera Subordinated Loan of up to EUR 800,000 bearing no interest, and
- a Consolidated Shareholders' Loan of EUR 394,813 bearing interest at 7%

The shareholders also acknowledge and approve the related Loan Agreements to be entered between the Company and SPAFID S.p.A.

Fourth resolution

The shareholders hereby individually give their consent to a possible forthcoming share capital increase of the Company by a maximum amount of EUR 67,275 by the issue of a maximum number of 2,691 shares to be subscribed by SPAFID S.p.A.

The shareholders also acknowledge that such share capital increase is conditional upon fulfilment of the conditions set out in article 5 of the Investment Agreement signed on October 1, 2004, as amended.

Fifth resolution

The shareholders hereby grant specific powers to any Manager of the Company, individually and severally, to acknowledge and countersign on behalf of the Company, the Investment Agreement related to the sale of ITAMA CANTIERI NAVALI S.p.A.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City.

On the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le premier jour de décembre,

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) FITA, S.à r.l., R.C.s. Luxembourg B 88.162, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix L-1913 Luxembourg,

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 30 novembre 2004,

2) Guido Paolo Gamucci, Managing Director, né le 8 juillet 1952, à Rome, demeurant à Piazzale Lorenzo Lotto n. 4, Milan, Italie,

représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Milan le 30 novembre 2004,

3) Gianluca Andena, Directeur, né le 11 octobre 1958, à Parme, demeurant à Via Trento Trieste, I-26900 Lodi, Italie, représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié,

4) Nicola Volpi, Directeur, né le 3 octobre 1961, à Milan, demeurant à Via Nirone n. 2/a, Milan, Italie,

représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Milan le 30 novembre 2004,

- 5) Flavio Abbondati, Directeur, né le 13 novembre 1958, à Florence, demeurant à Largo Esterle n. 3, Monza, Italie, représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan le 30 novembre 2004,
- 6) Federico Saruggia, Expert Comptable, né le 7 juin, 1962, à Como, demeurant à Via San Giacomo 31, Como, Italie, représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan le 30 novembre 2004,
- 7) Norberto Ferretti, Company Director, né le 10 mai 1946, à Bologne, demeurant à Via Fiume, Cattolica (RN), Italie, représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Cattolica le 30 novembre 2004,
- 8) Giancarlo Galeone, Managing Director, né le 20 octobre 1961, à Stockholm, demeurant à Piazza Repubblica n. 24, Cattolica (RN), Italie, représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Cattolica le 30 novembre 2004,
- 9) MYRIAM S.A., R.C.S. Luxembourg B 60.240, une société luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 24 novembre 2004,
- 10) PERMIRA ASSOCIATI S.p.A., une société italienne enregistrée au registre des Sociétés de Bergame sous le numéro C.I.09306140154, et ayant son siège social à Via Monte Grappa 7, Bergamo, Italie, représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan le 30 novembre 2004,
- 11) SPAFID S.p.A., une société italienne enregistrée au registre des Sociétés de Milan sous le numéro 00717010151, et ayant son siège social à Via Filodrammatici, 10, 20121 Milano, Italie, représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan le 1^{er} décembre 2004,
- 12) IMMOBILPARTS IMMOBILIEN & MOBILIEN ANSTALT, une société enregistrée au registre des Sociétés de Vaduz sous le numéro H147/314, et ayant son siège social à 9494 Schaan, représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Vaduz le 26 novembre 2004,
- 13) Lamberto Tacoli, Manager, né le 1^{er} septembre 1964 à Cesena, demeurant à 40123 Bologna, Via S. Procolo, 7, représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Bologne le 30 novembre 2004,
- 14) Joe A Bubenzer, Manager, né le 17 novembre 1951 aux Etats Unis d'Amérique, demeurant à 121, Golden Isles Dr 805, FL33009 Hallandale Beach, USA, représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Miami le 29 novembre 2004,
- 15) Ferruccio Rossi, Private Equity Specialist, né le 24 février 1972 à La Spezia, Italie, demeurant à Via Liberta N. 39, Le Grazie (Portovenere), Italie, représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan le 30 novembre 2004,
- 16) Marco Tugnolo, Expert Comptable, né le 27 décembre 1969 à Milan, demeurant à Via Volta 7, I-20121 Milan, représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Milan le 30 novembre 2004,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les associés représentés comme décrit ci-dessus ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes reprises sous 1) à 14) sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous le nom de IMPE LUX, S.à r.l.enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.846, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suite à un acte du notaire instrumentant daté du 18 juin 2002 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, au numéro 1258 du 29 août 2002.

II. Les comparantes reprises sous 15) et 16) vont devenir associés de la Société

III. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant daté du 17 juin 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au numéro 925 du 16 septembre 2004

IV. Le capital de la Société est actuellement fixé à six millions six cent cinquante mille deux cents euros (EUR 6.650.200) représenté par deux cent soixante-six mille huit (266.008) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros chacune, toutes entièrement souscrites et libérées

V. Tous les associés de la Société sont dûment représentés à la présente assemblée, que par conséquent l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous, sans convocations préalables, les comparantes ayant décidé de se réunir suite à l'examen de l'ordre du jour.

VI. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Augmentation du capital social par EUR 77.425 et émission de 3.097 nouvelles parts sociales
 - Souscription et paiement en espèces
 - Paiement d'une prime d'émission de EUR 4.480.012,50
- 2) Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts
- 3) Approbation de la réception de prêts accordés par SPAFID S.p.A.

4) Approbation d'une possible augmentation de capital par un montant maximum de EUR 67.275 par émission d'un nombre maximum de parts sociales de 2.691 qui seront souscrites par SPAFID S.p.A.

5) Mandat à chacun des gérants de la Société, individuellement, pour approuver et contresigner l'Investment Agreement relatif à la vente de ITAMA CANTIERI NAVALI S.p.A.

6) Divers

Les comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté par soixante-dix-sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 77.425) et porté de son montant actuel de six millions six cent cinquante mille deux cents euros (EUR 6.650.200) au montant de six millions sept cent vingt-sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 6.727.625) par l'émission de trois mille quatre vingt-dix-sept (3.097) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune souscrites et libérées comme suit:

Souscription - Paiement

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées de la manière suivante:

- SPAFID S.p.A., susmentionnée,

représentée comme indiqué ci-dessus

déclare (i) souscrire à trois mille quatre-vingt-quinze (3.095) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, (ii) de les libérer entièrement en espèce et (iii) de payer le prime d'émission y relative pour un montant de quatre millions quatre cent quatre-vingt mille douze euros et cinquante cents (EUR 4.480.012,50)

- Ferruccio Rossi, susmentionné,

représenté comme indiqué ci-dessus,

déclare (i) souscrire une (1) part sociale de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) et (ii) de la libérer entièrement en espèces

- Marco Tugnolo, susmentionnée,

représenté comme indiqué ci-dessus,

déclare (i) souscrire une (1) part sociale de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) et (ii) de la libérer entièrement en espèces

Toutes les parts sociales et la prime d'émission ont été entièrement libérées en espèces de sorte qu'un montant de quatre millions cinq cent cinquante-sept mille quatre cent trente-sept euros cinquante cents (4.557.437,50) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Deuxième résolution

Suite à la précédente résolution, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6., premier paragraphe:** Le capital social de la Société est fixé à six millions sept cent vingt-sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 6.727.625) représenté par deux cent soixante-neuf mille cent cinq (269.105) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Troisième résolution

Les associés approuvent la réception des prêts suivants accordés par SPAFID S.p.A.:

- un Subordinated Loan de EUR 3.247.807 ne portant pas intérêt

- un Opera Subordinated Loan d'un montant maximal de EUR 800.000 ne portant pas intérêt, et

- un Consolidated Loan d'un montant de EUR 394.813 portant intérêt à 7%

Les associés approuvent également les contrats de prêt y relatifs.

Quatrième résolution

Par la présente, les associés donnent individuellement leur consentement en vue d'une possible augmentation de capital de la Société par un montant maximal de EUR 67.275 par l'émission d'un nombre maximal de parts sociales de 2.691 qui seront souscrites par SPAFID S.p.A.

Les associés prennent également acte que telle augmentation de capital est conditionnée au respect de certaines conditions contenues à l'article 5 de l'Investment Agreement signé le 1^{er} octobre 2004, tel que modifié.

Cinquième résolution

Les associés donnent mandat à chacun des gérants de la Société, individuellement, de prendre acte et de contresigner pour le compte de la Société, l'Investment Agreement relatif à la vente d'ITAMA CANTIERI NAVALI S.p.A.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ledit mandataire a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, vol. 145S, fol. 98, case 1. – Reçu 45.574,35 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

A. Schwachtgen.

(105000.3/230/299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

IMPE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 87.846.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1578 du 1^{er} décembre 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(105001.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2004.

GULL LUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 89.947.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée GULL LUX S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg sous la section B et le numéro 89.947,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 6 novembre 2002, publié au Mémorial C n° 1789 du 17 décembre 2002.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 15 novembre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Lagona, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine Vinciotti, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la société sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société;
3. Décharge au liquidateur et au commissaire vérificateur;
4. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans;
5. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

La société AACO, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, R. C. Luxembourg B n° 88.833, nommée commissaire-vérificateur, a fait son rapport, lequel est approuvé par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant aux administrateurs en fonction et au commissaire en fonction au moment de la mise en liquidation, et décharge est donnée aux membres du bureau.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge de toute responsabilité présente et future tant au liquidateur qu'au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société GULL LUX S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 840,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lagona, G. Vinciotti, J.-J. Josset, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 70, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

J. Delvaux.

(105040.3/208/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2004.

BROVEDANI GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 101.926.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée BROVEDANI GROUP S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 2, rue de la Reine, inscrite au R. C. Luxembourg section B numéro 101.926, constituée suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 24 juin 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 46719.

L'assemblée des actionnaires est présidée par M. Giacomo Ferraro, employé privé, Luxembourg, 2, rue de la Reine.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Nerina Cucchiario, employée privée, Luxembourg, 2, rue de la Reine.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur M. Giacomo Ferraro, précité.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 150.000 (cent cinquante mille Euros), en vue de porter le capital social de EUR 50.000 (cinquante mille euros) à EUR 200.000 (deux cent mille Euros), par la création et l'émission de 1.500 (mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Exercice par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel en faveur de l'actionnaire majoritaire.

3. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par un versement en numéraire de la part d'un actionnaire.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris, à l'unanimité des voix, et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 150.000 (cent cinquante mille Euros),

en vue de porter le capital social de EUR 50.000 (cinquante mille euros) à EUR 200.000 (deux cent mille Euros),

par la création et l'émission de 1.500 (mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire au pair et à libérer intégralement en espèces.

Souscription

Alors sont intervenus aux présentes, les actionnaires existants, savoir:

1. La société BROVEDANI INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine, R. C. Luxembourg Section B n° 73.057.

2. La société CONTINENTAL CORPORATE OPPORTUNITIES LIMITED, avec siège social à Athol Streets, St. James's Chambers, Douglas, Isle of Man, General Registry Isle of Man n° 093875C ici représentés, la 1^{ère} par M. Ferraro, précité, et la 2^{ème} par Mme Cucchiario, précitée, en vertu des 2 susdites procurations datées du 19 novembre 2004.

Les sociétés comparantes, représentées comme il est dit ci-avant, déclarent souscrire à la totalité des 1.500 (mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), qu'elles libèrent intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 150.000 (cent cinquante mille Euros),

et ce au prorata de leur participation actuelle dans la société,

la société CONTINENTAL CORPORATE OPPORTUNITIES LIMITED, précitée, représentée comme dit ci-avant, déclare avoir utilisé son droit de souscription préférentiel pour souscrire à la susdite augmentation de capital, au prorata de l'action qu'elle détient, au profit de l'actionnaire majoritaire, la société BROVEDANI INTERNATIONAL S.A., avec des fonds appartenant à cette dernière.

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 1.500 actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions prises ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, afin que ce dernier ait la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 200.000 deux cent mille Euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) par action, toutes entièrement libérées.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'Article 26 de la loi 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital est évalué approximativement à EUR 3.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Ferraro, N. Cucchiario, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 70, case 7. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

J. Delvaux.

(105053.3/208/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2004.

INF INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 84.720.

In the year two thousand four, on the first day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ALTA ASSETS LTD, having its registered office in Trident Chambers, P.O. box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, (IBC number 471813),

here represented by Mr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, with professional address in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy established on November 26th, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party has requested the undersigned notary to enact the following:

- it is the sole actual shareholder of INF INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II, incorporated by deed of the undersigned notary on November 12th, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 455 of March 21st, 2002.

The articles of incorporation have been modified at last by a deed of the undersigned notary on September 26th, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 51 of January 15th, 2004,

- as sole shareholder, it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint as liquidator, ODESSA SECURITIES S.A., having its registered office in Panama, Salduba Building, 53rd Street East, registered in Microjacket 360295 of the Microfilm Section (Mercantile) of the Public Registry of the Republic of Panama.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144 to 148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred euro (800,- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le premier décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ALTA ASSETS LTD, ayant son siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, (IBC number 471813),

ici représentée par M. John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, domicilié professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 novembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présente acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société INF INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 12 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 455 du 21 mars 2002.

Les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 26 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 51 du 15 janvier 2004.

- Qu'en tant qu'associée unique, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer comme liquidateur, ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, enregistrée au Registre de la République de Panama, section Microfilm (Mercantile), Microjacket 360295.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Seil, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, vol. 145S, fol. 96, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

G. Lecuit.

(105206.3/220/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2004.

NAFTA FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 85.014.

In the year two thousand four, on the first day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NAFTA INVESTMENTS, S.à r.l., having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II, (R. C. Luxembourg number B 84.151), here represented by Mr John Seil, manager of the company, duly empowered to bind the company by his sole signature.

The appearing party has requested the undersigned notary to enact the following:

- it is the sole actual shareholder of NAFTA FINANCE, S.à r.l., having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II, incorporated by deed of the undersigned notary on December 5th, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 537 of April 6th, 2002.

The articles of incorporation have been modified at last by a deed of the undersigned notary on September 26th, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1213 of November 18th, 2003.

- as sole shareholder, it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint as liquidator, ODESSA SECURITIES S.A., having its registered office in Panama, Salduba Building, 53rd Street East, registered in Microjacket 360295 of the Microfilm Section (Mercantile) of the Public Registry of the Republic of Panama.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144 to 148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred euro (800.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le premier décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NAFTA Investments, S.à r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II, (R. C. Luxembourg numéro B 84.151), ici représentée par M. John Seil, gérant de la société, dûment autorisé à engager la société par sa signature individuelle.

Laquelle a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société NAFTA FINANCE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 5 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 537 du 6 avril 2002.

Les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 26 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1213 du 18 novembre 2003.

- Qu'en tant qu'associée unique, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer comme liquidateur, ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège social à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, enregistrée au Registre de la République de Panama, section Microfilm (Mercantile), Microjacket 360295.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Seil, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2004, vol. 145S, fol. 96, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

G. Lecuit.

(105209.3/220/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2004.

CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG), Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,-.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 104.955.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le deux décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BOTTLING HOLDINGS (INTERNATIONAL) Inc., une société de droit du Delaware, avec siège social au Delaware, (Etats-Unis d'Amérique), 2500 Windy Ridge Parkway, Atlanta, Georgia, 30339, (Etats-Unis d'Amérique), représentée par M^e Laurent Schummer, avocat, résidant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée en date du 29 novembre 2004, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Une société de droit luxembourgeois existe sous forme de société à responsabilité limitée et sous la dénomination de CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG).

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'administrateur, des administrateurs ou, le cas échéant, du conseil d'administration. L'administrateur, les administrateurs ou, le cas échéant, le conseil d'administration pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans toute autre ville du Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations directement ou indirectement, sous toutes formes, dans toutes sociétés ou autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

La société peut, pour les besoins de son administration, de sa gestion et du développement de ses portefeuilles, agir en tant qu'associé commandité d'une société en commandite simple ou d'une société en commandite par actions luxembourgeoise ou étrangère.

La Société peut acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi qu'aliéner par vente, échange ou autrement des actions, obligations, créances, billets ou autres valeurs mobilières de toutes sortes.

La Société peut emprunter de l'argent sous toutes formes et peut garantir tous emprunts. Elle peut prêter des fonds, y compris des montant empruntés, à d'autres sociétés filiales, affiliées ou toute autres sociétés du groupe auquel appartient la Société.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, dans le respect toutefois de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et leurs héritiers. La cession d'une part sociale à un tiers non-associé n'est autorisée qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de cession d'une part sociale, la valeur de cette part sociale est calculée sur base des trois derniers comptes annuels.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun pris parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux bilans et comptes de profits et pertes de la Société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. L'administrateur, les administrateurs ou, le cas échéant, le conseil d'administration peuvent autoriser l'émission privée d'emprunts obligataires sous forme d'obligations nominatives seulement sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Les certificats représentatifs des obligations doivent être signés par deux administrateurs; ces signatures peuvent être apposées par facsimilé ou à l'aide d'une griffe.

Art. 9. La société est gérée et administrée par un (1) administrateur ou plusieurs administrateurs, associés ou non, qui, si leur nombre est supérieur à trois, peuvent former un conseil d'administration, nommés par l'assemblée générale des associés pour une période de six ans au plus.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Art. 10. Le conseil d'administration, s'il en existe un, élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un administrateur présent.

Le conseil d'administration, s'il en existe un, pourra désigner un secrétaire de la société et tels autres agents qu'il jugera convenir. Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil d'administration, s'il en existe un, se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les assemblées se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Tout administrateur empêché peut par lettre écrite ou par facsimilé donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Les administrateurs empêchés peuvent également émettre leur vote par lettre, par facsimilé ou par télégramme.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux opérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des associés, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt contraire à celui de la société. Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour conflit d'intérêts, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent seront tenues pour valables.

Au cas où les administrateurs sont dans l'impossibilité de se réunir, le conseil peut délibérer par téléphone.

Les résolutions signées de tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Art. 12. Les décisions de l'administrateur, des administrateurs ou, le cas échéant, du conseil d'administration seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés, selon les cas, par l'administrateur unique, deux administrateurs ou par une majorité d'administrateurs. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par l'administrateur unique, deux administrateurs ou par le président du conseil d'administration.

Art. 13. L'administrateur, les administrateurs ou, le cas échéant, le conseil d'administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société. Tous les pou-

voirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence de l'administrateur, des administrateurs ou du conseil d'administration.

Art. 14. L'administrateur, les administrateurs ou, le cas échéant, le conseil d'administration peuvent, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la société à un administrateur qui portera le titre d'administrateur-délégué.

L'administrateur, les administrateurs ou, le cas échéant, le conseil d'administration peuvent aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des administrateurs et fondés de pouvoirs.

L'administrateur, les administrateurs ou, le cas échéant, le conseil d'administration peuvent désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Art. 15. Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent être signés par l'administrateur unique ou par deux administrateurs, ou par deux personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur, les administrateurs ou par le conseil d'administration.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par l'administrateur, les administrateurs ou par le conseil d'administration au nom de la société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée, par l'administrateur, les administrateurs ou le conseil d'administration aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. A moins de disposition contraire prévue par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 18. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par l'administrateur, les administrateurs ou par le conseil d'administration au siège social et auquel seront annexés les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, le 31 décembre, l'administrateur, les administrateurs ou le conseil d'administration établissent le bilan que contiendra l'inventaire des avoirs de la société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble une annexe contenant, en résumé, tous les engagements ainsi que les dettes de l'administrateur unique ou des administrateurs à l'égard de la société.

A la même époque les comptes seront clos et l'administrateur, les administrateurs ou le conseil d'administration prépareront un compte de profits et pertes de l'année sociale écoulée.

Un mois au plus tard avant l'assemblée générale annuelle, l'administrateur, les administrateurs ou le conseil d'administration soumettront aux associés le bilan et le compte de profits et pertes, en même temps que son rapport, ainsi que tout autre document qui pourra être requis par la loi.

Deux semaines avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du réviseur d'entreprises ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 21. L'excédent créditeur du compte de pertes et profits après déduction des frais généraux, impôts, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminés par l'administrateur, les administrateurs ou par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social.

Le solde restant des bénéfices nets sera à la disposition de l'assemblée générale des associés.

L'administrateur, les administrateurs ou le conseil d'administration pourront procéder à une distribution de dividendes ou à un versement d'acompte sur dividendes dans les conditions fixées par les lois luxembourgeoises et conformément aux dispositions qui précèdent. L'administrateur, les administrateurs ou le conseil d'administration détermineront le montant ainsi que la date de ces paiements.

Art. 22. En cas de perte de la moitié du capital social, le conseil d'administration ou, à défaut, chaque associé consultera les autres associés selon le mode prévu à l'article 18 des statuts sur la question de savoir s'il y a lieu de continuer la société ou de prononcer sa dissolution.

Art. 23. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale des associés prise conformément à l'Article 18 des présents Statuts.

La société ne sera pas dissoute en cas de décès, interdiction, dissolution, déconfiture ou faillite d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé. La société cependant ne reconnaît qu'un propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part sociale devraient en désigner un parmi eux en vue de les représenter envers la société.

Art. 24. Dans le cas de la dissolution de la société, pour quelque raison ou à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par des liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés qui en déterminera les pouvoirs et la rémunération. Si les liquidateurs n'étaient pas désignés de cette façon, la liquidation serait faite par l'administrateur, les administrateurs ou par le conseil d'administration.

Le solde après liquidation, sera utilisé en vue du remboursement du capital social.

Le solde final sera distribué aux actionnaires, en proportion de leur participation dans le capital de la société.

Art. 25. Toute question non régie par les présents statuts sera régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La comparante préqualifiée, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, souscrit aux parts sociales de la Société comme suit:

Associé	Capital Souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération
BOTTLING HOLDINGS (INTERNATIONAL) Inc., préqualifiée	EUR 12.500,-	100	EUR 12.500,-

et déclare intégralement libérer lesdites parts sociales en espèces.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital social souscrit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à deux:

Sont nommés administrateurs jusqu'à la date d'approbation des comptes relatifs à l'exercice 2009:

- Monsieur Frank Govaerts, Vice President & General Counsel Europe Group, demeurant Vijverstraat, 5, 3500 Hasse, Belgique,

- Monsieur Roger Gloden, Human Resources Manager, demeurant 41, Simengseck, L- 5441 Remerschen,

2. Le siège social est fixé à 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Commune de Hesperange.

3. La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et se termine le dernier jour de décembre 2004.

4. Le Conseil d'administration est autorisé à confier la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs de ses membres désignés comme administrateurs délégués.

5. Est nommé réviseur d'entreprises de la société, ERNST & YOUNG, société anonyme établie à Luxembourg jusqu'à la date d'approbation des comptes relatifs à l'exercice 2009:

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise et qu'à la requête des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and four, on the second day of December.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BOTTLING HOLDINGS (INTERNATIONAL) Inc., a company organised under the laws of Delaware, with registered office in Delaware, United States of America, and address at 2500 Windy Ridge Parkway, Atlanta, Georgia, 30339, United States of America,

represented by Me Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 29th November 2004, which proxy will remain annexed to the present deed.

The appearing party has requested the undersigned notary to document as follows the articles of association of a private limited company («société à responsabilité limitée») which he declares to incorporate:

Art. 1. A company under Luxembourg law exists as a private limited company («société à responsabilité limitée») under the name of CCE HOLDINGS (LUXEMBOURG).

Art. 2. The registered office is located in the municipality of Hesperange.

The registered office may be transferred in any place of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the director(s) or, as the case may be, the board of directors. The director(s) or, as the case may be, the board of directors may create subsidiaries and branches in any other city of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign countries.

Art. 3. The object of the company is the acquisition in any form of direct and indirect interests in Luxembourg or in foreign companies or other entities, as well as the administration, management and development of its portfolio.

The Company may, for the purpose of the administration management and development of its portfolio act as unlimited member of limited corporate partnerships («sociétés en commandite simples») and/or corporate partnerships limited by shares («société en commandite par actions»).

The Company may acquire by way of purchase, subscription or in any other manner and may alienate by way of sale, exchange or in any other manner shares, debentures, claims, notes or other instruments of any kind.

The Company may in any form borrow money and secure any borrowing. It may provide loans, including borrowed funds, to subsidiaries, affiliated companies or other companies forming part of the group to which the Company belongs.

In a general fashion it may carry out any transaction which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, respecting, nevertheless, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 5. The issued share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each.

Art. 6. The shares are freely transferable between the shareholders and their heirs. The transfer of a share to a third party is not authorized unless it has been formally approved by the shareholders representing at least three quarters of the corporate capital. In case of transfer of a share, the value of such share is calculated on the basis of the last three annual accounts.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

It is opposable to the company and to third parties only after having been notified to the company or accepted by the company in accordance with article 1690 of the civil Code.

Art. 7. Each share is indivisible insofar as the company is concerned. The co-owners are obliged to be represented by one among them or by a common attorney-in-fact chosen among the shareholders.

The rights and obligations attached to each share follow the share wherever it goes.

The owner of a share is automatically deemed to have adhered to the present articles of association.

The heirs and creditors of a shareholder may neither for any reason whatsoever, solicit seals to be affixed on the assets and documents of the company nor interfere in any manner whatsoever with its management. They must for the exercise of their rights refer to the Company's balance sheets and profit and loss accounts and the decisions of the general meetings.

Art. 8. The director(s) or, as the case may be the board of directors may authorize the private issue of debentures in registered form only in any denomination or denominations and payable in any currency or currencies.

The certificates representing the debentures must be signed by two directors, both of which signatures may be affixed by facsimile or by means of a signature stamp.

Art. 9. The company will be managed and administered by one (1) director or several directors, shareholders or not, which, if their number is three and more, may form a board of directors, appointed by decision of the shareholders for a maximum period of six years.

Retiring directors are eligible for re-election. Directors may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

Art. 10. The board of directors, if existent, may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting.

The board of directors, if existent, may elect a secretary of the company and such other officers as it shall see fit. None of these appointees need be members of the board of directors.

Art. 11. Meetings of the board of directors, if existent, are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of directors may only validly deliberate on the agenda items if a majority of its members is present or represented.

Directors unable to be present may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name and on their behalf. Directors unable to be present may also cast their votes by letter, by fax or by telegram.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution are equal, the chairman has a casting vote.

A director having an interest contrary to that of the company, in a matter submitted for the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

At the next general meeting of the shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of the cases in which a director has an interest contrary to that of the company. In the event that a member of the board of directors having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

In the event, that the directors are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Decisions signed by all the directors are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 12. All decisions adopted by the director(s), or, as the case may be, the board of directors will be recorded in minutes signed, as the case may be, by the single director, two directors or by a majority of the directors. Copies or extracts of these minutes are signed by the single director, two directors or by the chairman of the board of directors.

Art. 13. The director(s) or, as the case may be, the board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the director(s) or the board of directors.

Art. 14. The director(s) or the board of directors may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the company's business to one director appointed managing director.

The director(s) or the board of directors may further delegate specific powers to directors and officers.

The director(s) or the board of directors may appoint agents with definite powers and revoke such appointments at any time.

Art. 15. Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the company and all powers and mandates must be signed by the single director or any two directors or by any two persons to whom signatory authority has been delegated by the director(s) or by the board of directors.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the director(s) or by the board of directors in the company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the company alone.

Art. 16. The decisions of the shareholders are taken in general meetings or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the director(s) or by the board of directors to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are obliged, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, to cast their written vote and mail it to the company.

Art. 17. Unless a provision to the contrary is contained in the present articles of association or in the law, no decision is validly taken unless adopted by the shareholders representing more than one half of the corporate capital. If this quorum is not reached at the first meeting or written consultation, the shareholders are called or consulted a second time, by registered mail, and the decisions are taken at the majority of the votes cast, irrespective of the portion of the represented capital.

Art. 18. The decisions are recorded in a register of resolutions kept by the director(s) or by the board of directors at the registered office and to which will be attached the documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies.

Art. 19. The fiscal year of the company shall begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 20. Each year, as of the 31st of December, the director(s) or the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the single director or the directors towards the company.

At the same time, the accounts will be closed and the director(s) or the board of directors will prepare a profit and loss account for the last trading year. At least one month prior to the annual general meeting, the director(s) or the board of directors will submit to the shareholders the balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law.

Two weeks before the annual general meeting the balance sheet and profit and loss account, the directors' report, the report of the auditor and such other documents as may be required by law, shall be deposited at the registered office of the company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 21. The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, taxes, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the director(s) or the board of directors, represents the net profit of the company.

Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve.

This deduction ceases to be obligatory when the legal reserve amounts to one tenth of the corporate capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the general meeting.

The director(s) or the board of directors shall pay out dividends and/or advance payments on dividends subject to the conditions fixed by Luxembourg law and in compliance with the foregoing provisions. The director(s) or the board of directors fix the amount and the date of any such payment.

Art. 22. In case of the loss of one half of the corporate capital of the company, the director(s) or the board of directors or, failing it, each shareholder shall consult the other shareholders, in the manner provided for in article 18 of the articles of association, as to whether the company should be continued or dissolved.

Art. 23. The company may be dissolved at any time by decisions of the shareholders taken in accordance with article 17 of the present articles of association.

The company is not dissolved upon occurrence of the death, disability, dissolution, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders. In case of death of one of the shareholders, the company will continue between the surviving shareholder and the heirs of the deceased shareholder. The company however only recognizes one owner per share and co-owners of one share should appoint one of them, in order to represent them towards the company.

Art. 24. In the event of the dissolution of the company at any time or for any reason, the liquidation shall be carried out by the liquidators appointed by the general meeting of shareholders who will determine the powers and remuneration of the liquidators. If no liquidator is so appointed, the liquidation will be carried out by the director(s) or the board of directors.

The surplus after liquidation will then be used to repay the share capital.

The final surplus will be distributed between all the shareholders in accordance with their holdings.

Art. 25. All matters not governed by the present articles of incorporation will be governed by the law of August 10, 1915, as amended.

Subscription and payment

The prenamed appearing party, after having drawn up the present articles of association of the Company, subscribes to the Company's shares as follows:

Shareholder	Subscribed Capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in
BOTTLING HOLDINGS (INTERNATIONAL) Inc., prenamed.	EUR 12,500.-	100	EUR 12,500.-

and declares to fully pay up in cash said shares.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Evaluation of costs

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the company by reason of its incorporation are assessed at approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

Resolutions of the single shareholder

The prenamed appearing party, representing the entire subscribed share capital, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

1. The number of directors is set at two:

Are appointed as directors until the date of approval of the annual accounts for the year 2009:

- Frank Govaerts, Vice President & General Counsel Europe Group, residing at 3500 Hasselt, Vijverstraat, 5, Belgium;
- Roger Gloden, Human Resources Manager, residing at L-5441 Remerschen, 41, Simengseck, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The registered office shall be at 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, municipality of Hesperange.

3. The first fiscal year begins on the date of incorporation of the Company and ends on the last day of December 2004.

4. The board of directors is authorised to delegate the day-to-day management of the Company to one or more of its members appointed managing directors.

5. Are appointed as statutory auditors of the company, ERNST & YOUNG, a public limited company («société anonyme») established in Luxembourg until the date of approval of the annual accounts for the year 2009.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English translation; on the request of the appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the French version will be prevailing.

In faith of which, this deed has been signed and executed at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of them known to the notary by their names, Christian names, civil status and domiciles, said appearing persons, signed together with the notary the present deed.

Signé: L.Schummer, P.Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2004, vol. 146S, fol. 5, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 décembre 2004.

P. Decker.

(105268.3/206/389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2004.

STEEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.436.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le douze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding STEEL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 43.436, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 30 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 289 du 16 juin 1993, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1204 du 20 décembre 2001. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 septembre 2004, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille huit cents (1.800) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle, approuve ce rapport et les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Cinquième résolution

L'assemblée donne mandat à BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, A. Uhl, P. Lentz, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 novembre 2004, vol. 429, fol. 37, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 décembre 2004.

H. Hellinckx.

(105230.3/242/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2004.

AGC & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 83.183.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06714, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(105081.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2004.

AGC & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 83.183.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(105082.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2004.

S.T.C.E., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 50.004.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06379, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2004.

Pour S.T.C.E., S.à r.l.

P. Donanzan

Gérant

(105334.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2004.

ELECTRIS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 22.197.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 avril 2005 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nomination statutaire;
5. divers.

II (00795/1017/15)

Le Conseil d'Administration.

12906

TROPICAL INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 97.283.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *mercredi 6 avril 2005* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
2. Rapport du Commissaire aux Comptes,
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
4. Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
5. Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
6. Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00354/755/18)

Le Conseil d'Administration.

PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.579.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue au siège social de la société, 1 boulevard Royal à Luxembourg le *lundi 4 avril 2005* à 11.00 heures.

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des auditeurs.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2004.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Elections statutaires.
6. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées, si elles sont votées, à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

II (00487/755/18)

Le Conseil d'Administration.

AVIVA FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 32.640.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of AVIVA FUNDS will be held at its registered office, 34, avenue de la Liberté, Luxembourg on *Tuesday 5 April 2005* at 15.00 CET for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To receive and adopt the Directors' Report and the report of the Auditors for the year ended 31 December 2004.
2. To receive and adopt the Statement of Net Assets, Statement of Operations and Changes in Net Assets and Statement of Changes in Shares Outstanding for the year ended 31 December 2004.
3. Discharge of the Directors and of the Auditors.
4. To appoint the Directors and to authorise the Directors to fix the Auditors' remuneration.
5. To appoint the Auditors.

Voting

The Resolutions may be passed without a quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the meeting.

Voting Arrangements

In order to vote at the meeting the holders of bearer shares must deposit their shares not later than *4 April 2005* either at the registered office of the Fund, or with any bank or financial institution acceptable to the Fund, and the relevant deposit receipts (which may be obtained from the registered office of the Fund) must be forwarded to the registered office of the Fund to arrive no later than *4 April 2005*. The shares so deposited will remain blocked until the day following the Meeting or any adjournment thereof.

The holders of registered shares need not deposit their certificates but can be present in person or represented by a duly appointed proxy.

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office no later than 4 April 2005.

Proxy forms will be sent to the registered shareholders with a copy of this Notice and can be obtained from the registered office.

II (00752/755/31)

The Board of Directors.

SICAV FRANCE-LUXEMBOURG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 26.560.

Les Actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 4 avril 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 30 mars 2005 au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (00591/755/19)

Le Conseil d'Administration.

KB LUX MONEY MARKET FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.357.

Les Actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 6 avril 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 30 mars 2005 au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (00592/755/19)

Le Conseil d'Administration.

RICK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 24.836.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le mardi 5 avril 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,

- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00750/755/20)

Le Conseil d'Administration.

FIRSTNORDIC ALLOCATION FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 82.717.

Notice is hereby given that, as the Annual General Meeting of shareholders of FIRSTNORDIC ALLOCATION FUND SICAV held on 1st March 2005, could not validly deliberate for lack of quorum, an

ANNUAL GENERAL MEETING

will be held at the registered office, 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg on 14th April 2005 at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors for the year 2004.
2. Balance Sheet and Profit and Loss Accounts with Notes to the Accounts for the year 2004.
3. Discharge to the Board of Directors for the year 2004.
4. Election of the Board of Directors.
5. Election of Statutory Auditor.

II (00629/000/17)

J.A.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 77.459.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 4 avril 2005 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (00698/833/17)

Le Conseil d'Administration.

L.S.F. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 77.461.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 4 avril 2005 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (00699/833/17)

Le Conseil d'Administration.

12909

**LEROY MERLIN PARTICIPATIONS & CIE VALACTION,
Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 64.283.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 6 avril 2005 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen du rapport de gestion du gérant.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge au gérant quant à l'exercice sous revue.
5. Nominations éventuelles de membres du conseil de surveillance.
6. Nomination du réviseur externe jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.
7. Divers.

LEROY MERLIN PARTICIPATIONS S.A.

Gérant

II (00758/1261/20)

FINANCIERE NATURAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.520.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le jeudi 7 avril 2005 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00790/755/18)

Le Conseil d'Administration.

NIKKEI INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 44.354.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le vendredi 8 avril 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

II (00757/755/20)

Le Conseil d'Administration.

12910

BRITISH AND CONTINENTAL UNION LIMITED, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 2.642.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 6 avril 2005 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 20 novembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 20 novembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

II (00797/833/17)

Le Conseil d'Administration.

AVIVA FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 32.640.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of AVIVA FUNDS (the «Company») will be held at the registered office of the Company on 5 April 2005, at 3 p.m. CET, with the following agenda:

Agenda:

Approval of a proposal to make amendments to the Articles of Association of the Company (the «Articles»), and accordingly to fully restate the Articles particularly to submit the Company to the Law of 20th December, 2002 relating to undertakings for collective investment (the «Law»). Such amendments will include the following provisions:

- Amendment of article 3 of the Articles so as to read as follows: «The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio. The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by part I of the law of 20th December 2002 regarding collective investment undertakings, as amended (the «Law»).»
- Amendment of article 16 of the Articles in order to take into consideration the new rules provided for by chapter 5 of the Law.
- General update of the Articles by amending articles 2, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 30 and 31.

The detailed amendments to the Articles are available for inspection at, or may upon request be received from, the registered office of the Company in Luxembourg.

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require a quorum of 50% of the outstanding Shares of the Company and will be taken at a majority of 75% of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

If the Meeting is not able to deliberate and vote on the above mentioned proposal for lack of a quorum, a further Meeting will be convened and held at the registered office of the Company on 10 May 2005, at 3 p.m. Luxembourg time, to consider and vote on the same proposal.

At such further Meeting, there will be no quorum required and resolutions on the agenda of the Meeting will be taken at a majority of 75% of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Forms of proxy already received for the Meeting to be held on 5th April will be used to vote at the further Meeting, if any, to be convened on 10 May 2005.

Voting arrangements

Holders of registered Shares who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the form of proxy sent to them to the Company's registered office, 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, no later than 4th April 2005.

Holders of bearer shares who wish to attend the Meeting or vote at the Meeting by proxy should deposit their share certificates at the registered office of the Fund, or with any bank or financial institution acceptable to the Fund, no later than 1st April. The shares so deposited will remain blocked until the day after the Meeting.

II (00753/755/43)

The Board of Directors.

12911

GOLDBERG INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 101.285.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 4 avril 2005 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (00701/833/17)

Le Conseil d'Administration.

EPARLUX FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.240.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 avril 2005 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. nominations statutaires;
- g. divers.

II (00732/045/17)

Le Conseil d'Administration.

WENKELHIEL, Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 123-125, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 105.149.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le 1^{er} avril 2005 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions soit au siège social de la société, soit à une banque de leur choix et d'informer le Conseil d'Administration cinq jours au moins avant l'assemblée de leur intention d'y assister.

II (00803/000/17)

Le Conseil d'Administration.

IMPRIMERIE CENTRALE, Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 104.983.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le 1^{er} avril 2005 à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'entreprises

Pour pouvoir assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions soit au siège social de la société, soit à une banque de leur choix et d'informer le Conseil d'Administration cinq jours au moins avant l'assemblée de leur intention d'y assister.

II (00802/000/17)

Le Conseil d'Administration.

M.S.C. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 77.463.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 4 avril 2005 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (00700/833/17)

Le Conseil d'Administration.

SORELU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.534.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le mardi 5 avril 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00726/755/18)

Le Conseil d'Administration.
